

| | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Bank of Montreal (BMO) | | |
| CUSIP | 063671101/ 063671762 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-31 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 21579 |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 41698 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 67000 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice M. Babiak. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sophie Brochu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de Gaz Métro et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Bell Canada et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William A. Downe. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christine A. Edwards. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin S. Eichenbaum. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald H. Farmer. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lorraine Mitchelmore. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip S. Orsino. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha C. Piper. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Robert S. Prichard. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Don M. Wilson, troisième du nom. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|---|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
|---------------------|----------------------------------|---|--|

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Le taux de dilution des actions peut être supérieur à 5 %. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le régime d'actions assujetties à des restrictions ne comporte pas de période d'acquisition ou celle-ci est inférieure à trois ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Parties prenantes

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant à ce que l'entreprise divulgue, à sa prochaine assemblée annuelle, la politique qu'elle entend adopter afin d'éviter d'être à nouveau poursuivie pour des pratiques commerciales et tarifaires abusives sur le marché des cartes de crédit. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | Explication | <p>Les pratiques de prêts abusives, en l'occurrence celles se rapportant aux cartes de crédit, ont été fortement décriées par Option Consommateurs, une association québécoise à but non lucratif promouvant et défendant les intérêts des consommateurs. En effet, des recours collectifs concernant plus d'un million de Québécois ont été intentés en 2003 par Option Consommateurs auprès de douze grandes banques canadiennes. Option Consommateurs est parvenue à une entente avec deux des banques ciblées grâce à une entente à l'amiable approuvée par la Cour supérieure du Québec dans un jugement rendu le 3 juin 2014. La Banque Royale du Canada et la Bank of America Canada ont ainsi accepté de verser une indemnisation directe aux membres des groupes de 10,9 et 15,5 millions de dollars respectivement, chaque membre recevant au minimum 12 dollars. Une entente de 2,2 millions de dollars a également eu lieu entre la Banque TD et Option Consommateurs, mais cette dernière doit être approuvée par la Cour supérieure. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a accueilli en partie l'un des recours d'Option Consommateurs, portant sur les frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devise étrangère. Par ce jugement, qui a eu d'importantes répercussions sur les banques concernées, la Cour confirmait leur assujettissement aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. En plus d'une atteinte certaine à leur image et leur réputation, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Citibank, la Banque TD et Amex ont été condamnées à rembourser les frais de conversion perçus aux titulaires de leurs cartes de crédit ainsi qu'à verser à chaque membre du recours des dommages-intérêts punitifs de l'ordre de 25 dollars. Les autres recours collectifs entrepris par Option Consommateurs concernant l'augmentation des limites de crédit, l'imposition de frais de dépassement et les frais d'avance de fonds sont toujours en cours. Celui concernant le délai de grâce de 21 jours a été suspendu dans l'attente du jugement final concernant les frais pour les transactions effectuées en devises étrangères, détaillé précédemment. De manière à réduire l'exposition de la Banque de Montréal aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer les pratiques de cette banque sur le marché du crédit est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.</p> |



Entreprise Bombardier Inc. (BBD.A)
CUSIP 097751200
Date d'assemblée 2015-03-27
Type d'assemblée Extraordinaire
Date de clôture des registres 2015-02-24
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
|------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 145435 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 377580 |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 577105 |

Propositions(s)

Augmentation du capital

| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| | Pour | Explication | Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions. |
| Recommandation du CA | Pour | | La proposition vise à modifier les statuts de l'entreprise afin d'augmenter le nombre d'actions classe A (droits de vote multiples) et classe B (droits de vote simples) pouvant être émises par l'entreprise pour le faire passer de 1 892 000 000 à 2 742 000 000. Le 12 février 2015, l'entreprise a annoncé un plan visant à se doter d'un profil financier souple et solide (« plan de financement »). Selon le plan de financement, l'entreprise a l'intention de recourir aux marchés financiers pour mobiliser environ 600 millions de dollars américains de nouveaux capitaux propres, et jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars américains de nouveaux capitaux d'emprunt, selon la conjoncture des marchés. Parallèlement à ce plan de financement, la société étudiera les autres mesures à sa disposition, comme la possibilité que certaines activités commerciales participent au regroupement qui s'opère dans l'industrie afin de réduire la dette. La société a aussi annoncé la suspension de la déclaration de dividendes sur les actions classe A et les actions subalternes classe B de la société. Les statuts de fusion de la société limitent actuellement le nombre d'actions de classe A et d'actions subalternes de classe B que la société peut émettre à 1 892 000 000 actions de classe A et à 1 892 000 000 actions subalternes classe B. Compte tenu des titres convertibles en actions classe A ou en actions subalternes classe B déjà émises par la société (y compris le fait que les actions classe A sont convertibles en tout temps en actions subalternes classe B et que les actions subalternes classe B sont convertibles dans certains cas en actions classe A), le nombre restant d'actions classe A ou d'actions subalternes classe B que la société est autorisée à émettre ultérieurement est actuellement limité à 90 549 679. Cette augmentation devrait donner de la souplesse à l'entreprise afin de combler ses besoins de financement futurs. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Canon Inc. (CAJ) | | |
| CUSIP | 138006309 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 19000 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 85 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Communication avec les actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser l'entreprise à communiquer avec les actionnaires par voie électronique. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande l'autorisation afin de tenir des assemblées générales entièrement par des moyens électroniques. Attention! Cette proposition, qui pourrait grandement améliorer la transparence et la reddition de compte des dirigeants en facilitant la communication et en réduisant les coûts afférents, pourrait aussi limiter l'accès à l'information. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires à long terme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fujio Mitarai. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizo Tanaka. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoroku Adachi.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shigeyuki Matsumoto.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshio Homma.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Ozawa.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaya Maeda.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Tani.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Nagasawa.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naoji Otsuka.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masanori Yamada.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition
Pour
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aitake Wakiya.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akiyoshi Kimura.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eiji Osanai.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaaki Nakamura.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kunitaro Saida.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Haruhiko Kato.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé

Statut de vote

d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kazuto Ono. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tadashi Ohe. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | KT Corporation (KTC) | | |
| CUSIP | 48268K101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 80200 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate qu'aucune divulgation séparée des honoraires n'est faite, ce qui ne permet pas de savoir si la firme de vérification effectuée des travaux qui pourraient la placer en conflit d'intérêts. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier les statuts et règlements afin de rajouter une activité commerciale à la mission de KT Corporation. Ainsi, il est proposé de rajouter la diffusion par Internet et multimédia. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Heon Moon Lim. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avis des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jeong Tae Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Suk-Gwon Chang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dong-Wook Chung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Daiwon Hyun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dae-Geun Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil
d'administration **Résumé de la proposition**
Recommandation du CA Pour **Explication**
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dong-Wook Chung.

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s) Conseil
d'administration **Résumé de la proposition**
Recommandation du CA Pour **Explication**
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.

La proposition vise à limiter la rémunération des administrateurs à 5 900 000 000 KRW pour l'année financière 2015. La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions ne répond pas qui à tous les critères de la politique. L'octroi d'actions aux administrateurs comporte une période de détention obligatoire inférieure à la durée de leur mandat. Un vote contre la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | KT Corporation (KTC) | | |
| CUSIP | 48268K101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 80200 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate qu'aucune divulgation séparée des honoraires n'est faite, ce qui ne permet pas de savoir si la firme de vérification effectuée des travaux qui pourraient la placer en conflit d'intérêts. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier les statuts et règlements afin de rajouter une activité commerciale à la mission de KT Corporation. Ainsi, il est proposé de rajouter la diffusion par Internet et multimédia. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Heon Moon Lim. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jeong Tae Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Suk-Gwon Chang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dong-Wook Chung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Daiwon Hyun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dae-Geun Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil
d'administration **Résumé de la proposition**
Recommandation du CA Pour **Explication**
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dong-Wook Chung.

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s) Conseil
d'administration **Résumé de la proposition**
Recommandation du CA Pour **Explication**
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.

La proposition vise à limiter la rémunération des administrateurs à 5 900 000 000 KRW pour l'année financière 2015. La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions ne répond pas qui à tous les critères de la politique. L'octroi d'actions aux administrateurs comporte une période de détention obligatoire inférieure à la durée de leur mandat. Un vote contre la proposition a été enregistré.



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Canon Inc. (CAJ) | | |
| CUSIP | 138006309 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 19000 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 85 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Communication avec les actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser l'entreprise à communiquer avec les actionnaires par voie électronique. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande l'autorisation afin de tenir des assemblées générales entièrement par des moyens électroniques. Attention! Cette proposition, qui pourrait grandement améliorer la transparence et la reddition de compte des dirigeants en facilitant la communication et en réduisant les coûts afférents, pourrait aussi limiter l'accès à l'information. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires à long terme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fujio Mitarai. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizo Tanaka. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoroku Adachi.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shigeyuki Matsumoto.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshio Homma.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Ozawa.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaya Maeda.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Tani.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Nagasawa.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naoji Otsuka.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masanori Yamada.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration
Résumé de la proposition
Pour
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aitake Wakiya.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akiyoshi Kimura.

Recommandation du CA Pour **Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eiji Osanai.

Recommandation du CA Pour **Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaaki Nakamura.

Recommandation du CA Pour **Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kunitaro Saida.

Recommandation du CA Pour **Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs****Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Haruhiko Kato.

Recommandation du CA Pour **Explication**

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Statut de vote

d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kazuto Ono. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tadashi Ohe. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



Entreprise Halliburton Company (HAL)
CUSIP 406216101
Date d'assemblée 2015-03-27
Type d'assemblée Extraordinaire
Date de clôture des registres 2015-02-17
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
|------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL DE DIVIDENDES | 6390 |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 39890 |

Propositions(s)

Émission d'actions

| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| Recommandation du CA | | Explication | |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | <p>Proposition afin d'approuver l'émission d'actions comme prévu par l'accord et le plan de fusion avec Baker Hughes Incorporated.</p> <p>Le 17 novembre dernier, Halliburton Company et Baker Hughes Incorporated ont annoncé leur fusion d'une valeur approximative de 34,6 milliards de dollars américains. La combinaison des ressources des deux sociétés, incluant les opérations de recherche et développement, leur permettra d'économiser plus de 2 milliards de dollars américains en coûts et ainsi les aider à rivaliser avec le leader de l'industrie, Schlumberger. Dans le cadre de cette transaction, les actionnaires de Baker Hughes recevront 1,12 actions ordinaires de Halliburton et 19,00 dollars américains versés en espèces pour chaque action ordinaire détenue. À la suite de cette transaction, Baker Hughes sera retiré de la bourse new-yorkaise. Les actionnaires de Baker Hughes détiendront approximativement 37 % des actions ordinaires d'Halliburton. Halliburton prévoit donc émettre environ 490 millions d'actions ordinaires afin de répondre aux exigences de la transaction. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter en faveur de la proposition. De plus, les conseillers financiers, Credit Suisse Securities (USA) LLC et Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated, ont affirmé que, d'un point de vue financier, la transaction est juste pour les actionnaires. Mentionnons que Credit Suisse Securities (USA) LLC recevra approximativement 41 millions de dollars américains pour son point de vue sur la transaction, ce qui représente environ 0,12 % de la valeur totale de la transaction. La firme Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated recevra quant à elle environ 15 millions de dollars américains pour son point de vue. Ceci représente environ 0,04 % de la valeur totale de la transaction. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont de 1,5 milliards de dollars américains, ce qui représente environ 4,34 % de la valeur totale de la transaction. De plus, mentionnons que Halliburton pourrait également devoir verser à Baker Hughes des frais de résiliation antimonopole de 3,5 milliards</p> |

de dollars américains, si la transaction n'est pas approuvée par les ordonnances applicables. Les frais pourraient donc s'élever à un total de 14,45 % de la valeur totale de la transaction. Trois administrateurs de Baker Hughes se joindront au conseil d'administration de Halliburton. Toutefois, l'identité de ces trois personnes n'est pas divulguée dans la circulaire. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Sara Brown de chez Lazard Asset Management, qui a été contactée le 3 mars 2015, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Ajournement de l'assemblée

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Canon Inc. (CAJ) | | |
| CUSIP | 138006309 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 19000 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 85 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Communication avec les actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser l'entreprise à communiquer avec les actionnaires par voie électronique. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande l'autorisation afin de tenir des assemblées générales entièrement par des moyens électroniques. Attention! Cette proposition, qui pourrait grandement améliorer la transparence et la reddition de compte des dirigeants en facilitant la communication et en réduisant les coûts afférents, pourrait aussi limiter l'accès à l'information. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires à long terme. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fujio Mitarai. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizo Tanaka. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoroku Adachi.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shigeyuki Matsumoto.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshio Homma.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hideki Ozawa.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaya Maeda.

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Recommandation du CA Pour
Explication

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yasuhiro Tani.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Recommandation du CA Pour
Explication

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenichi Nagasawa.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Recommandation du CA Pour
Explication

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naoji Otsuka.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Recommandation du CA Pour
Explication

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masanori Yamada.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Recommandation du CA Pour
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aitake Wakiya.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Akiyoshi Kimura.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eiji Osanai.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaaki Nakamura.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kunitaro Saida.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Haruhiko Kato.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé

Statut de vote

d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kazuto Ono. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tadashi Ohe. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | KT Corporation (KTC) | | |
| CUSIP | 48268K101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 80200 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate qu'aucune divulgation séparée des honoraires n'est faite, ce qui ne permet pas de savoir si la firme de vérification effectuée des travaux qui pourraient la placer en conflit d'intérêts. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier les statuts et règlements afin de rajouter une activité commerciale à la mission de KT Corporation. Ainsi, il est proposé de rajouter la diffusion par Internet et multimédia. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Heon Moon Lim. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jeong Tae Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Suk-Gwon Chang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Dong-Wook Chung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Daiwon Hyun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dae-Geun Park. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Dong-Wook Chung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à limiter la rémunération des administrateurs à 5 900 000 000 KRW pour l'année financière 2015. La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions ne répond pas qui à tous les critères de la politique. L'octroi d'actions aux administrateurs comporte une période de détention obligatoire inférieure à la durée de leur mandat. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



Entreprise Bombardier Inc. (BBD.A)
CUSIP 097751200
Date d'assemblée 2015-03-26
Type d'assemblée Extraordinaire
Date de clôture des registres 2015-02-23
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
|------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 145435 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 377580 |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 577105 |

Propositions(s)

Augmentation du capital

| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| | Pour | Explication | Proposition afin d'approuver l'augmentation du capital-actions. |
| Recommandation du CA | Pour | | La proposition vise à modifier les statuts de l'entreprise afin d'augmenter le nombre d'actions classe A (droits de vote multiples) et classe B (droits de vote simples) pouvant être émises par l'entreprise pour le faire passer de 1 892 000 000 à 2 742 000 000. Le 12 février 2015, l'entreprise a annoncé un plan visant à se doter d'un profil financier souple et solide (« plan de financement »). Selon le plan de financement, l'entreprise a l'intention de recourir aux marchés financiers pour mobiliser environ 600 millions de dollars américains de nouveaux capitaux propres, et jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars américains de nouveaux capitaux d'emprunt, selon la conjoncture des marchés. Parallèlement à ce plan de financement, la société étudiera les autres mesures à sa disposition, comme la possibilité que certaines activités commerciales participent au regroupement qui s'opère dans l'industrie afin de réduire la dette. La société a aussi annoncé la suspension de la déclaration de dividendes sur les actions classe A et les actions subalternes classe B de la société. Les statuts de fusion de la société limitent actuellement le nombre d'actions de classe A et d'actions subalternes de classe B que la société peut émettre à 1 892 000 000 actions de classe A et à 1 892 000 000 actions subalternes classe B. Compte tenu des titres convertibles en actions classe A ou en actions subalternes classe B déjà émises par la société (y compris le fait que les actions classe A sont convertibles en tout temps en actions subalternes classe B et que les actions subalternes classe B sont convertibles dans certains cas en actions classe A), le nombre restant d'actions classe A ou d'actions subalternes classe B que la société est autorisée à émettre ultérieurement est actuellement limité à 90 549 679. Cette augmentation devrait donner de la souplesse à l'entreprise afin de combler ses besoins de financement futurs. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Toronto-Dominion Bank (TD) | | |
| CUSIP | 891160509 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-02 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 100857 |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 161302 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 212038 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Bennett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Bragg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Kepler. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian M. Levitt. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold H. MacKay. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene R. Miller. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nadir H. Mohamed. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Canadian National Railway Company et siège à plus de deux conseils d'administration au total. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilbur J. Prezzano. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen K. Sinclair. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de BankWorks Trading Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. Le MÉDAC souligne notamment la prestation annuelle de retraite de 2,49 millions de dollars accordée au plus haut dirigeant de la Banque, monsieur Clark. Le MÉDAC juge cette rente excessive comparativement au régime de retraite dont jouissent les employés de la banque ainsi que les rentes de retraite des Canadiens. Il affirme que cette rente est d'autant plus inappropriée lorsque la rémunération globale versée à M. Clark au cours de sa carrière |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est tenue en compte. Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Parties prenantes

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant à ce que l'entreprise divulgue, à sa prochaine assemblée annuelle, la politique qu'elle entend adopter afin d'éviter d'être à nouveau poursuivie pour des pratiques commerciales et tarifaires abusives sur le marché des cartes de crédit. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | Explication | Les pratiques de prêts abusives, en l'occurrence celles se rapportant aux cartes de crédit, ont été fortement décriées par Option Consommateurs, une association québécoise à but non lucratif promouvant et défendant les intérêts des consommateurs. En effet, des recours collectifs concernant plus d'un million de Québécois ont été intentés en 2003 par Option Consommateurs auprès de douze grandes banques canadiennes. Option Consommateurs est parvenue à une entente avec deux des banques ciblées grâce à une entente à l'amiable approuvée par la Cour supérieure du Québec dans un jugement rendu le 3 juin 2014. La Banque Royale du Canada et la Bank of America Canada ont ainsi accepté de verser une indemnisation directe aux membres des groupes de 10,9 et 15,5 millions de dollars respectivement, chaque membre recevant au minimum 12 dollars. Une entente de 2,2 millions de dollars a également eu lieu entre la Banque TD et Option Consommateurs, mais cette dernière doit être approuvée par la Cour supérieure. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a accueilli en partie l'un des recours d'Option Consommateurs, portant sur les frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devise étrangère. Par ce jugement, qui a eu d'importantes répercussions sur les banques concernées, la Cour confirmait leur assujettissement aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. En plus d'une atteinte certaine à leur image et leur réputation, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Citibank, la Banque TD et Amex ont été condamnées à rembourser les frais de conversion perçus aux titulaires de leurs cartes de crédit ainsi qu'à verser à chaque membre du recours des dommages-intérêts punitifs de l'ordre de 25 dollars. Les autres recours collectifs entrepris par Option Consommateurs concernant l'augmentation des limites de crédit, l'imposition de frais de dépassement et les frais d'avance de fonds sont toujours en cours. Celui concernant le délai de grâce de 21 jours a été suspendu dans l'attente du jugement final concernant les frais pour les transactions effectuées en devises étrangères, détaillé précédemment. De manière à réduire l'exposition de la Banque TD aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer les pratiques de cette banque sur le marché du crédit est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Yamaha Motor Co. Ltd (7272) | | |
| CUSIP | J95776126 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 36200 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 40 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyuki Yanagi. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takaaki Kimura. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kozo Shinozaki. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobuya Hideshima.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masahiro Takizawa.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuaki Watanabe.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizumi Kato.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoichiro Kojima.

Recommandation du CA Pour
Explication

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tamotsu Adachi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Nakata.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Atsushi Niimi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Hiroshi Ito.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kenji Hironaga.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des

Statut de vote

actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tomomi Yatsu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du conseil de vérification : Masayuki Satake. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Mediolanum SpA (BIT:MED) | | |
| CUSIP | T66932111 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle et extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-17 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 226160 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports des administrateurs n'ont pas été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires ou la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : ND. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | En Italie, les sociétés ne sont pas tenues de dévoiler les noms des candidats avant un délai de 15 jours avant la date de l'assemblée. On risque donc de soutenir involontairement une liste de candidats indésirables. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'établir la limite du ratio entre les rémunérations fixes et variables |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Yamaha Motor Co. Ltd (7272) | | |
| CUSIP | J95776126 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 36200 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 40 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyuki Yanagi. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takaaki Kimura. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kozo Shinozaki. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobuya Hideshima.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masahiro Takizawa.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuaki Watanabe.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizumi Kato.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Pour
Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoichiro Kojima.

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tamotsu Adachi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Nakata.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Atsushi Niimi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Hiroshi Ito.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kenji Hironaga.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des

Statut de vote

actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tomomi Yatsu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du conseil de vérification : Masayuki Satake. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Toronto-Dominion Bank (TD) | | |
| CUSIP | 891160509 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-02 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 100857 |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 161302 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 212038 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Bennett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Bragg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Kepler. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian M. Levitt. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold H. MacKay. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene R. Miller. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nadir H. Mohamed. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Canadian National Railway Company et siège à plus de deux conseils d'administration au total. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilbur J. Prezzano. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen K. Sinclair. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de BankWorks Trading Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. Le MÉDAC souligne notamment la prestation annuelle de retraite de 2,49 millions de dollars accordée au plus haut dirigeant de la Banque, monsieur Clark. Le MÉDAC juge cette rente excessive comparativement au régime de retraite dont jouissent les employés de la banque ainsi que les rentes de retraite des Canadiens. Il affirme que cette rente est d'autant plus inappropriée lorsque la rémunération globale versée à M. Clark au cours de sa carrière |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est tenue en compte. Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Parties prenantes

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant à ce que l'entreprise divulgue, à sa prochaine assemblée annuelle, la politique qu'elle entend adopter afin d'éviter d'être à nouveau poursuivie pour des pratiques commerciales et tarifaires abusives sur le marché des cartes de crédit. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | Explication | Les pratiques de prêts abusives, en l'occurrence celles se rapportant aux cartes de crédit, ont été fortement décriées par Option Consommateurs, une association québécoise à but non lucratif promouvant et défendant les intérêts des consommateurs. En effet, des recours collectifs concernant plus d'un million de Québécois ont été intentés en 2003 par Option Consommateurs auprès de douze grandes banques canadiennes. Option Consommateurs est parvenue à une entente avec deux des banques ciblées grâce à une entente à l'amiable approuvée par la Cour supérieure du Québec dans un jugement rendu le 3 juin 2014. La Banque Royale du Canada et la Bank of America Canada ont ainsi accepté de verser une indemnisation directe aux membres des groupes de 10,9 et 15,5 millions de dollars respectivement, chaque membre recevant au minimum 12 dollars. Une entente de 2,2 millions de dollars a également eu lieu entre la Banque TD et Option Consommateurs, mais cette dernière doit être approuvée par la Cour supérieure. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a accueilli en partie l'un des recours d'Option Consommateurs, portant sur les frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devise étrangère. Par ce jugement, qui a eu d'importantes répercussions sur les banques concernées, la Cour confirmait leur assujettissement aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. En plus d'une atteinte certaine à leur image et leur réputation, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Citibank, la Banque TD et Amex ont été condamnées à rembourser les frais de conversion perçus aux titulaires de leurs cartes de crédit ainsi qu'à verser à chaque membre du recours des dommages-intérêts punitifs de l'ordre de 25 dollars. Les autres recours collectifs entrepris par Option Consommateurs concernant l'augmentation des limites de crédit, l'imposition de frais de dépassement et les frais d'avance de fonds sont toujours en cours. Celui concernant le délai de grâce de 21 jours a été suspendu dans l'attente du jugement final concernant les frais pour les transactions effectuées en devises étrangères, détaillé précédemment. De manière à réduire l'exposition de la Banque TD aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer les pratiques de cette banque sur le marché du crédit est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | SKF AB (SKF) | | |
| CUSIP | W84237143 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 38410 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 5,50 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré - avant transaction de vente | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administrations et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Elle vise à établir le montant des jetons de présence pour les administrateurs qui siègent aux comités. L'enveloppe totale se chiffre à 960 000 SEK pour l'ensemble du conseil. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Le taux de présence des candidats aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Le président du conseil siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège le candidat est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Le détail des honoraires de vérification et de consultation versés aux vérificateurs n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Le C.A. demande aussi à l'assemblée de lui accorder une marge discrétionnaire pour dévier de sa politique dans certains cas non définis. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statut de vote

régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la création d'un comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. La législation européenne prévoit d'avoir des représentants d'actionnaires majoritaires au conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Swedbank AB (SWDBY) | | |
| CUSIP | W9423X102 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 101932 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 11,35 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de la direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-et-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs et d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Le comité des mises en candidature propose que soit augmentée la rémunération versée au président et co-président du conseil, aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité de vérification ainsi qu'aux membres du comité de gestion de risque. Aucune augmentation n'est prévue pour les membres du comité de rémunération et il est à noter que les membres du comité des mises en candidature ne reçoivent aucun honoraire. La modification proposée à la rémunération de ces administrateurs par le comité des mises en candidature représente une hausse moyenne de 1,93 % par rapport à celle versée en 2014. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Par ailleurs, plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Ulrika Francke, chef de la direction de Tyréns AB, siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège la candidate est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature respecte le Code de gouvernance suédois et prévoit notamment la taille de ce comité, fixée à cinq administrateurs, la durée du mandat des administrateurs siégeant à ce comité, établie à un an, ainsi que les tâches dont il est responsable. Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature, composé uniquement de membres indépendants, qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la |
| | Contre | | |

| | | | |
|------------------------|-----------------|--|--|
| Vote enregistré | | | politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le conseil d'administration demande une autorisation pour racheter les actions ordinaires de l'entreprise, à un ou plusieurs moments dans l'année, et indique que chaque rachat sera limité à 10 % du nombre d'actions en circulation. Or, si plus d'un rachat a lieu au cours de l'année, le nombre total des actions rachetées pourrait dépasser 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Émissions d'obligations

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Cette émission d'obligations convertibles en actions est supérieure à 10 % des actions. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime commun de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération commun, appelé Eken 2015, offert aux dirigeants et aux employés. Le programme Eken 2015 est offert à approximativement 14 500 employés de Swedbank Group, dont les dirigeants de l'entreprise. Les participants de ce programme recevront une rémunération sous forme de droits liés à la performance conditionnels et non-transférables, s'ils atteignent des critères de performance fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime individuel de rémunération à base d'actions destiné aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération variable individuel, appelé IP 2015, offert aux employés. Le programme IP 2015 est offert à approximativement 700 employés de Swedbank Group. Les participants de ce programme recevront une rémunération versée en partie en argent comptant et en partie en actions ordinaires, s'ils atteignent des critères de performance individuels fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à permettre aux administrateurs de transférer les actions rachetées par l'entreprise aux employés et dirigeants dans le cadre des régimes de rémunération commun et individuel, Ekken 2015 et IP 2015. La proposition prévoit qu'au plus 27 300 000 actions ordinaires soient transférées, ce qui représente un taux de dilution maximal de 2,5 % du nombre d'actions en circulation en date du 31 décembre 2014. Or, les régimes de rémunération commun et individuel offerts aux dirigeants et employés ne respectent pas tous les critères de la politique, car les critères précis de performance ne sont pas divulgués. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant la tentative d'acquisition d'agences immobilières et la gestion des placements de la banque. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques de la tentative d'acquisition par Swedbank d'agences immobilières. De plus, il est demandé que l'entreprise produise une telle vérification pour sa gestion des placements. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant l'impact économique des décisions stratégiques prises sous le leadership de Carl Erik Stålberg, alors président du conseil d'administration. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques des décisions stratégiques ayant été prises pendant la période où Carl Erik Stålberg était président du conseil d'administration. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | |
|---------------------|--|--|
| Proposeur(s) | | Proposition d'actionnaire afin d'engager un historien de l'économie. |
|---------------------|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise embauche un historien de l'économie de manière à évaluer le Stålberg-era. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin de former une association des actionnaires. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que le conseil d'administration prennent les mesures nécessaires pour que soit formé une association des actionnaires indépendants. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'acquérir un jet privé. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise acquiert un jet privé. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Göran Westman | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'implanter le concept de gestion maigre. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | SKF AB (SKF) | | |
| CUSIP | W84237143 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 38410 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 5,50 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administrations et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Elle vise à établir le montant des jetons de présence pour les administrateurs qui siègent aux comités. L'enveloppe totale se chiffre à 960 000 SEK pour l'ensemble du conseil. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Le taux de présence des candidats aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Le président du conseil siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège le candidat est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Le détail des honoraires de vérification et de consultation versés aux vérificateurs n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Le C.A. demande aussi à l'assemblée de lui accorder une marge discrétionnaire pour dévier de sa politique dans certains cas non définis. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les |
| Vote enregistré | Contre | | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la création d'un comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. La législation européenne prévoit d'avoir des représentants d'actionnaires majoritaires au conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Swedbank AB (SWDBY) | | |
| CUSIP | W9423X102 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-19 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 101932 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 11,35 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de la direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-et-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs et d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Le comité des mises en candidature propose que soit augmentée la rémunération versée au président et co-président du conseil, aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité de vérification ainsi qu'aux membres du comité de gestion de risque. Aucune augmentation n'est prévue pour les membres du comité de rémunération et il est à noter que les membres du comité des mises en candidature ne reçoivent aucun honoraire. La modification proposée à la rémunération de ces administrateurs par le comité des mises en candidature représente une hausse moyenne de 1,93 % par rapport à celle versée en 2014. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Par ailleurs, plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Ulrika Francke, chef de la direction de Tyréns AB, siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège la candidate est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature respecte le Code de gouvernance suédois et prévoit notamment la taille de ce comité, fixée à cinq administrateurs, la durée du mandat des administrateurs siégeant à ce comité, établie à un an, ainsi que les tâches dont il est responsable. Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature, composé uniquement de membres indépendants, qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la |
| | Contre | | |

| | | | |
|------------------------|-----------------|--|--|
| Vote enregistré | | | politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le conseil d'administration demande une autorisation pour racheter les actions ordinaires de l'entreprise, à un ou plusieurs moments dans l'année, et indique que chaque rachat sera limité à 10 % du nombre d'actions en circulation. Or, si plus d'un rachat a lieu au cours de l'année, le nombre total des actions rachetées pourrait dépasser 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Émissions d'obligations

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Cette émission d'obligations convertibles en actions est supérieure à 10 % des actions. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime commun de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération commun, appelé Eken 2015, offert aux dirigeants et aux employés. Le programme Eken 2015 est offert à approximativement 14 500 employés de Swedbank Group, dont les dirigeants de l'entreprise. Les participants de ce programme recevront une rémunération sous forme de droits liés à la performance conditionnels et non-transférables, s'ils atteignent des critères de performance fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime individuel de rémunération à base d'actions destiné aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération variable individuel, appelé IP 2015, offert aux employés. Le programme IP 2015 est offert à approximativement 700 employés de Swedbank Group. Les participants de ce programme recevront une rémunération versée en partie en argent comptant et en partie en actions ordinaires, s'ils atteignent des critères de performance individuels fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à permettre aux administrateurs de transférer les actions rachetées par l'entreprise aux employés et dirigeants dans le cadre des régimes de rémunération commun et individuel, Ekken 2015 et IP 2015. La proposition prévoit qu'au plus 27 300 000 actions ordinaires soient transférées, ce qui représente un taux de dilution maximal de 2,5 % du nombre d'actions en circulation en date du 31 décembre 2014. Or, les régimes de rémunération commun et individuel offerts aux dirigeants et employés ne respectent pas tous les critères de la politique, car les critères précis de performance ne sont pas divulgués. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant la tentative d'acquisition d'agences immobilières et la gestion des placements de la banque. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques de la tentative d'acquisition par Swedbank d'agences immobilières. De plus, il est demandé que l'entreprise produise une telle vérification pour sa gestion des placements. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant l'impact économique des décisions stratégiques prises sous le leadership de Carl Erik Stålberg, alors président du conseil d'administration. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques des décisions stratégiques ayant été prises pendant la période où Carl Erik Stålberg était président du conseil d'administration. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition d'actionnaire afin d'engager un historien de l'économie. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise embauche un historien de l'économie de manière à évaluer le Stålberg-era. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin de former une association des actionnaires. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que le conseil d'administration prennent les mesures nécessaires pour que soit formé une association des actionnaires indépendants. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'acquérir un jet privé. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise acquiert un jet privé. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Göran Westman | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'implanter le concept de gestion maigre. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | SKF AB (SKF) | | |
| CUSIP | W84237143 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-19 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 38410 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 5,50 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administrations et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Elle vise à établir le montant des jetons de présence pour les administrateurs qui siègent aux comités. L'enveloppe totale se chiffre à 960 000 SEK pour l'ensemble du conseil. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Le taux de présence des candidats aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Le président du conseil siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège le candidat est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Le détail des honoraires de vérification et de consultation versés aux vérificateurs n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Le C.A. demande aussi à l'assemblée de lui accorder une marge discrétionnaire pour dévier de sa politique dans certains cas non définis. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les |
| Vote enregistré | Contre | | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la création d'un comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. La législation européenne prévoit d'avoir des représentants d'actionnaires majoritaires au conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Swedbank AB (SWDBY) | | |
| CUSIP | W9423X102 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-19 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 101932 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 11,35 SEK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et au chef de la direction de l'entreprise pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du chef de la direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Toutefois, aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Taille du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 9. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à vingt-et-un membres, permettra au conseil d'être efficace. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs et d'approuver les honoraires versés à la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Le comité des mises en candidature propose que soit augmentée la rémunération versée au président et co-président du conseil, aux membres du conseil d'administration, aux membres du comité de vérification ainsi qu'aux membres du comité de gestion de risque. Aucune augmentation n'est prévue pour les membres du comité de rémunération et il est à noter que les membres du comité des mises en candidature ne reçoivent aucun honoraire. La modification proposée à la rémunération de ces administrateurs par le comité des mises en candidature représente une hausse moyenne de 1,93 % par rapport à celle versée en 2014. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Par ailleurs, plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. Ce type de « proposition liée » oblige les actionnaires à se prononcer sur tout à la fois. Toutefois, l'impact sur les droits et intérêts des actionnaires est plus positif que négatif. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Les candidats ne sont pas tous indépendants selon l'entreprise. Ulrika Francke, chef de la direction de Tyréns AB, siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels siège la candidate est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des détenteurs d'unités. La liste de candidats proposée est inacceptable puisque la candidature d'au moins une des personnes proposées ne répond pas aux exigences de la politique. Dans ce contexte, la politique exige en effet qu'on s'oppose à l'ensemble des candidats. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le processus de nomination suggéré par le comité des mises en candidature respecte le Code de gouvernance suédois et prévoit notamment la taille de ce comité, fixée à cinq administrateurs, la durée du mandat des administrateurs siégeant à ce comité, établie à un an, ainsi que les tâches dont il est responsable. Il est important de mettre sur pied un comité des mises en candidature, composé uniquement de membres indépendants, qui sélectionnera les membres du conseil d'administration, sur la base d'une analyse des besoins de l'entreprise. Ce comité, parce qu'il est responsable du processus de recherche, de recrutement, de mise en candidature, de formation et d'orientation des nouveaux membres, joue un rôle important pour améliorer la performance de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les lignes directrices sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la |
| | Contre | | |

| | | | |
|------------------------|-----------------|--|--|
| Vote enregistré | | | politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le conseil d'administration demande une autorisation pour racheter les actions ordinaires de l'entreprise, à un ou plusieurs moments dans l'année, et indique que chaque rachat sera limité à 10 % du nombre d'actions en circulation. Or, si plus d'un rachat a lieu au cours de l'année, le nombre total des actions rachetées pourrait dépasser 10 % des actions en circulation. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Émissions d'obligations

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'émission d'obligations convertibles en actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission d'obligations, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Cette émission d'obligations convertibles en actions est supérieure à 10 % des actions. Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime commun de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération commun, appelé Eken 2015, offert aux dirigeants et aux employés. Le programme Eken 2015 est offert à approximativement 14 500 employés de Swedbank Group, dont les dirigeants de l'entreprise. Les participants de ce programme recevront une rémunération sous forme de droits liés à la performance conditionnels et non-transférables, s'ils atteignent des critères de performance fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime individuel de rémunération à base d'actions destiné aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à demander aux actionnaires d'approuver le régime de rémunération variable individuel, appelé IP 2015, offert aux employés. Le programme IP 2015 est offert à approximativement 700 employés de Swedbank Group. Les participants de ce programme recevront une rémunération versée en partie en argent comptant et en partie en actions ordinaires, s'ils atteignent des critères de performance individuels fixés. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir ce régime commun de rémunération lié à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à permettre aux administrateurs de transférer les actions rachetées par l'entreprise aux employés et dirigeants dans le cadre des régimes de rémunération commun et individuel, Ekken 2015 et IP 2015. La proposition prévoit qu'au plus 27 300 000 actions ordinaires soient transférées, ce qui représente un taux de dilution maximal de 2,5 % du nombre d'actions en circulation en date du 31 décembre 2014. Or, les régimes de rémunération commun et individuel offerts aux dirigeants et employés ne respectent pas tous les critères de la politique, car les critères précis de performance ne sont pas divulgués. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant la tentative d'acquisition d'agences immobilières et la gestion des placements de la banque. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques de la tentative d'acquisition par Swedbank d'agences immobilières. De plus, il est demandé que l'entreprise produise une telle vérification pour sa gestion des placements. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant qu'un examen spécial soit effectué concernant l'impact économique des décisions stratégiques prises sous le leadership de Carl Erik Stålberg, alors président du conseil d'administration. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise effectue une vérification spéciale des conséquences économiques des décisions stratégiques ayant été prises pendant la période où Carl Erik Stålberg était président du conseil d'administration. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition d'actionnaire afin d'engager un historien de l'économie. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise embauche un historien de l'économie de manière à évaluer le Stålberg-era. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin de former une association des actionnaires. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que le conseil d'administration prennent les mesures nécessaires pour que soit formé une association des actionnaires indépendants. Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Thorwald Arvidsson | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'acquérir un jet privé. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que l'entreprise acquiert un jet privé. L'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Göran Westman | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'implanter le concept de gestion maigre. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Quoique le bien-fondé de la proposition mérite d'être souligné, l'information fournie par le proposeur est insuffisante pour déterminer l'impact de la proposition sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Mediolanum SpA (BIT:MED) | | |
| CUSIP | T66932111 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle et extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-16 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 226160 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport des administrateurs, le rapport du vérificateur et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports des administrateurs n'ont pas été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires ou la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : ND. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | En Italie, les sociétés ne sont pas tenues de dévoiler les noms des candidats avant un délai de 15 jours avant la date de l'assemblée. On risque donc de soutenir involontairement une liste de candidats indésirables. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies.

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'établir la limite du ratio entre les rémunérations fixes et variables |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La circulaire n'est pas disponible. L'entreprise a été contactée, mais elle n'a pas donné suite à la demande d'information. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Yamaha Motor Co. Ltd (7272) | | |
| CUSIP | J95776126 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 36200 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 40 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hiroyuki Yanagi. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takaaki Kimura. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kozo Shinozaki. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nobuya Hideshima.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masahiro Takizawa.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuaki Watanabe.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshizumi Kato.

Recommandation du CA Pour
Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yoichiro Kojima.

Recommandation du CA Pour
Explication

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tamotsu Adachi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Takuya Nakata.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Atsushi Niimi.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Hiroshi Ito.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kenji Hironaga.
Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des

Statut de vote

actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Tomomi Yatsu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du conseil de vérification : Masayuki Satake. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Toronto-Dominion Bank (TD) | | |
| CUSIP | 891160509 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-01 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 100857 |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 161302 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 212038 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Bennett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Bragg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson. |
|---------------------|--|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Kepler. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian M. Levitt. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold H. MacKay. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene R. Miller. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nadir H. Mohamed. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Canadian National Railway Company et siège à plus de deux conseils d'administration au total. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilbur J. Prezzano. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen K. Sinclair. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de BankWorks Trading Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. Le MÉDAC souligne notamment la prestation annuelle de retraite de 2,49 millions de dollars accordée au plus haut dirigeant de la Banque, monsieur Clark. Le MÉDAC juge cette rente excessive comparativement au régime de retraite dont jouissent les employés de la banque ainsi que les rentes de retraite des Canadiens. Il affirme que cette rente est d'autant plus inappropriée lorsque la rémunération globale versée à M. Clark au cours de sa carrière |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est tenue en compte. Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Parties prenantes

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant à ce que l'entreprise divulgue, à sa prochaine assemblée annuelle, la politique qu'elle entend adopter afin d'éviter d'être à nouveau poursuivie pour des pratiques commerciales et tarifaires abusives sur le marché des cartes de crédit. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | Explication | Les pratiques de prêts abusives, en l'occurrence celles se rapportant aux cartes de crédit, ont été fortement décriées par Option Consommateurs, une association québécoise à but non lucratif promouvant et défendant les intérêts des consommateurs. En effet, des recours collectifs concernant plus d'un million de Québécois ont été intentés en 2003 par Option Consommateurs auprès de douze grandes banques canadiennes. Option Consommateurs est parvenue à une entente avec deux des banques ciblées grâce à une entente à l'amiable approuvée par la Cour supérieure du Québec dans un jugement rendu le 3 juin 2014. La Banque Royale du Canada et la Bank of America Canada ont ainsi accepté de verser une indemnisation directe aux membres des groupes de 10,9 et 15,5 millions de dollars respectivement, chaque membre recevant au minimum 12 dollars. Une entente de 2,2 millions de dollars a également eu lieu entre la Banque TD et Option Consommateurs, mais cette dernière doit être approuvée par la Cour supérieure. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a accueilli en partie l'un des recours d'Option Consommateurs, portant sur les frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devise étrangère. Par ce jugement, qui a eu d'importantes répercussions sur les banques concernées, la Cour confirmait leur assujettissement aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. En plus d'une atteinte certaine à leur image et leur réputation, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Citibank, la Banque TD et Amex ont été condamnées à rembourser les frais de conversion perçus aux titulaires de leurs cartes de crédit ainsi qu'à verser à chaque membre du recours des dommages-intérêts punitifs de l'ordre de 25 dollars. Les autres recours collectifs entrepris par Option Consommateurs concernant l'augmentation des limites de crédit, l'imposition de frais de dépassement et les frais d'avance de fonds sont toujours en cours. Celui concernant le délai de grâce de 21 jours a été suspendu dans l'attente du jugement final concernant les frais pour les transactions effectuées en devises étrangères, détaillé précédemment. De manière à réduire l'exposition de la Banque TD aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer les pratiques de cette banque sur le marché du crédit est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |

Entreprise Toronto-Dominion Bank (TD)
CUSIP 891160509
Date d'assemblée 2015-03-25
Type d'assemblée Annuelle
Date de clôture des registres 2015-02-01
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
|------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 100857 |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 161302 |
| | 311502 | Fonds FÉRIQUE DIVIDENDES | 212038 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Bennett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Bragg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction d'Oxford Frozen Foods Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Amy W. Brinkley. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Proposeur(s) | | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian C. Ferguson. |
|---------------------|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Colleen A. Goggins. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Jo Haddad. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Kepler. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian M. Levitt. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan N. MacGibbon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold H. MacKay. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen E. Maidment. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bharat B. Masrani. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene R. Miller. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nadir H. Mohamed. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Canadian National Railway Company et siège à plus de deux conseils d'administration au total. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilbur J. Prezzano. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen K. Sinclair. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de BankWorks Trading Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. Le MÉDAC souligne notamment la prestation annuelle de retraite de 2,49 millions de dollars accordée au plus haut dirigeant de la Banque, monsieur Clark. Le MÉDAC juge cette rente excessive comparativement au régime de retraite dont jouissent les employés de la banque ainsi que les rentes de retraite des Canadiens. Il affirme que cette rente est d'autant plus inappropriée lorsque la rémunération globale versée à M. Clark au cours de sa carrière |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est tenue en compte. Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Parties prenantes

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant à ce que l'entreprise divulgue, à sa prochaine assemblée annuelle, la politique qu'elle entend adopter afin d'éviter d'être à nouveau poursuivie pour des pratiques commerciales et tarifaires abusives sur le marché des cartes de crédit. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | Explication | Les pratiques de prêts abusives, en l'occurrence celles se rapportant aux cartes de crédit, ont été fortement décriées par Option Consommateurs, une association québécoise à but non lucratif promouvant et défendant les intérêts des consommateurs. En effet, des recours collectifs concernant plus d'un million de Québécois ont été intentés en 2003 par Option Consommateurs auprès de douze grandes banques canadiennes. Option Consommateurs est parvenue à une entente avec deux des banques ciblées grâce à une entente à l'amiable approuvée par la Cour supérieure du Québec dans un jugement rendu le 3 juin 2014. La Banque Royale du Canada et la Bank of America Canada ont ainsi accepté de verser une indemnisation directe aux membres des groupes de 10,9 et 15,5 millions de dollars respectivement, chaque membre recevant au minimum 12 dollars. Une entente de 2,2 millions de dollars a également eu lieu entre la Banque TD et Option Consommateurs, mais cette dernière doit être approuvée par la Cour supérieure. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a accueilli en partie l'un des recours d'Option Consommateurs, portant sur les frais de conversion imposés sur les opérations par carte de crédit en devise étrangère. Par ce jugement, qui a eu d'importantes répercussions sur les banques concernées, la Cour confirmait leur assujettissement aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur. En plus d'une atteinte certaine à leur image et leur réputation, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la Citibank, la Banque TD et Amex ont été condamnées à rembourser les frais de conversion perçus aux titulaires de leurs cartes de crédit ainsi qu'à verser à chaque membre du recours des dommages-intérêts punitifs de l'ordre de 25 dollars. Les autres recours collectifs entrepris par Option Consommateurs concernant l'augmentation des limites de crédit, l'imposition de frais de dépassement et les frais d'avance de fonds sont toujours en cours. Celui concernant le délai de grâce de 21 jours a été suspendu dans l'attente du jugement final concernant les frais pour les transactions effectuées en devises étrangères, détaillé précédemment. De manière à réduire l'exposition de la Banque TD aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer les pratiques de cette banque sur le marché du crédit est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Kao Corporation (KCRPY) | | |
| CUSIP | J30642169 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-25 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 10500 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 36,00 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise, entre autres, à modifier l'Article 2 des statuts et règlements concernant les différentes activités commerciales de la compagnie afin de supprimer les services d'assurance puisque ceux-ci ont été transférés à une filiale de KAO Corporation. Plus encore, il est proposé de modifier les articles 24 et 25 concernant le contrat d'indemnisation des administrateurs afin de clarifier certains termes utilisés. Le contrat d'indemnisation est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michitaka Sawada. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuhiko Yoshida. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiaki Takeuchi.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sonosuke Kadonaga.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Nagashima.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayuki Oku.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est dirigeant d'un des bailleurs de fonds de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Toshiharu Numata.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Kao Corporation (KCRPY) | | |
| CUSIP | J30642169 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-24 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 10500 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 36,00 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise, entre autres, à modifier l'Article 2 des statuts et règlements concernant les différentes activités commerciales de la compagnie afin de supprimer les services d'assurance puisque ceux-ci ont été transférés à une filiale de KAO Corporation. Plus encore, il est proposé de modifier les articles 24 et 25 concernant le contrat d'indemnisation des administrateurs afin de clarifier certains termes utilisés. Le contrat d'indemnisation est conforme à la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michitaka Sawada. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Katsuhiko Yoshida. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toshiaki Takeuchi.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sonosuke Kadonaga.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Toru Nagashima.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masayuki Oku.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est dirigeant d'un des bailleurs de fonds de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Toshiharu Numata.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de vérification n'est pas composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Bridgestone Corporation (BRDCY) | | |
| CUSIP | J04578126 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-24 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 11500 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 60 JPY par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Masaaki Tsuya. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Aucun administrateur principal indépendant n'a été nommé. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kazuhisa Nishigai. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Narumi Zaitu. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sakie Tachibana Fukushima.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott Trevor Davis.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Yuri Okina.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Keiko Unotoro.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Tel que prévu par la législation japonaise, le conseil n'est composé d'aucun des trois comités-clés, car l'entreprise a un conseil de vérification. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kenichi Masuda.

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est

insuffisante. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées aux administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux administrateurs. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'octroi des primes et autres avantages. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime d'options d'achat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La politique indique une opposition aux régimes d'options pour les administrateurs. Le caractère spéculatif des options pourrait les inciter à privilégier l'évolution du cours de l'action à court terme aux dépens de la création de valeur à long terme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | SK Hynix Inc. (000660) | | |
| CUSIP | 78392B107 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-20 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 35813 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 300 KRW par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Park Sung Wook. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Dookyung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Park Young-June. |
|---------------------|--|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Dae-II. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Lee Chang-Yang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kim Dookyung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kim Dae-II. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Lee Chang-Yang. |
| | Pour | Explication | |

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil
d'administration
Pour

**Résumé de la
proposition**
Explication

Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Il aurait été souhaitable que la société divulgue la rémunération de chaque administrateur. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | SK Hynix Inc. (000660) | | |
| CUSIP | 78392B107 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-19 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-30 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 35813 |

Propositions(s)

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 300 KRW par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Park Sung Wook. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Dookyung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Park Young-June. |
|---------------------|--|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Dae-II. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Lee Chang-Yang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kim Dookyung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Kim Dae-II. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |
| | | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du conseil de vérification : Lee Chang-Yang. |
| | Pour | Explication | |

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance du candidat. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil
d'administration
Pour

**Résumé de la
proposition**
Explication

Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs.

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Il aurait été souhaitable que la société divulgue la rémunération de chaque administrateur. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Novo-Nordisk AS (NVO) | | |
| CUSIP | K7314N152 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-19 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 35047 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate que moins des deux tiers des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate que moins des deux tiers des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2014. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour 2015. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Le conseil d'administration propose d'augmenter la rémunération des administrateurs de 20 % pour l'année financière 2015. Cette augmentation est justifiée par le fait que la rémunération des administrateurs n'a pas été ajustée depuis 4 ans. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 5,00 DKK par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | roposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Goran Ando. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ce comité. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | roposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeppe Christiansen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruno Angelici. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Vectura Group plc et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Grégoire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Liz Hewitt. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Koestler. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Melinta Therapeutics Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eivind Kolding. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Szela. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de Melinta Therapeutics Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus du tiers des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Annulation et réduction du capital

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la réduction du capital. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de vendre une part de leurs actions afin qu'elles soient rachetées par l'entreprise. L'actionnaire qui exerce son droit de préemption peut donc maintenir sa participation dans l'entreprise. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements concernant la distribution des dividendes extraordinaires. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier les statuts et règlements de l'entreprise afin de permettre au conseil d'administration de distribuer des dividendes extraordinaires lorsqu'il le juge nécessaire. Cette modification est proposée dans le but d'accroître la flexibilité du conseil d'administration au niveau de la distribution de dividendes. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|---------------------|--|--|---|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver les principes de la rémunération des dirigeants. |
|---------------------|--|--|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | |
| Vote enregistré | Contre | | On constate, après analyse complète des principes de la rémunération, qu'ils ne répondent pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. L'octroi de primes liées à la performance est laissé à la discrétion des administrateurs. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Toute autre affaire

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de traiter toute autre affaire. |
| Recommandation du CA | Abstention | Explication | Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | CRH PLC (CRH) | | |
| CUSIP | G25508105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-19 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-03-17 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 35437 |

Propositions(s)

Acquisition

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de certains actifs vendus par Lafarge S.A et Holcim Ltd. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 1er février 2015, CRH PLC, est parvenue à un accord pour acquérir 6 milliards d'euros en actifs vendus par ses plus grands rivaux, soit Lafarge S.A. et Holcim Ltd. Cette transaction a été réalisée dans le but de permettre à Lafarge S.A. et Holcim Ltd de gagner l'approbation réglementaire avant leur fusion, qui fut annoncée le 7 avril 2014. CRH envisage financer cette transaction de 6,5 milliards d'euros à l'aide d'une combinaison d'argent, de nouvelles lignes de crédit et le produit de 74 039 915 nouvelles actions ordinaires représentant environ 9,99% des actions de la compagnie. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter en faveur de cette proposition. De plus, les conseillers financiers, UBS Limited, ont affirmé, que d'un point financier, la transaction était juste et raisonnable. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la proposition, sont d'environ 158 millions d'euros, soit approximativement 2,43 % de la valeur totale de la transaction. La transaction ne présente aucun problème du point de la gouvernance. Le GIR recommande de voter en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Sarah Brown de Lazard Asset Management, qui a été contacté le 3 mars 2015, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Hewlett-Packard Company (HPQ) | | |
| CUSIP | 428236103 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-18 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 17985 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc L. Andressen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Shumeet Banerji. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert R. Bennett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajiv L. Gupta. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'Avantor Performance Materials et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Klaus Kleinfeld. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un fournisseur. Il est chef de la direction d'Alcoa Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond J. Lane. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ann M. Livermore. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond E. Ozzie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--|--|---|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary M. Reiner. |
|---------------------|--|--|---|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia F. Russo. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Skinner. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret C. Whitman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Cette candidate est à la fois chef de la direction et présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. En effet, un administrateur principal indépendant a été nommé, toutefois celui-ci est en place depuis plus d'une période d'un an. Un vote contre la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la |
| | Contre | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire: Droits des actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | John Chevedden | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires puissent donner leur consentement par écrit. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Interdire le consentement écrit de la majorité des actionnaires oblige ces derniers à assister à l'assemblée annuelle afin d'exprimer leurs opinions sur un sujet comme le retrait d'un administrateur ou la fermeture d'un régime de droits des actionnaires. Cette exigence du conseil d'administration réfrène considérablement les actionnaires qui veulent un changement, en particulier lorsque cette pratique est combinée avec un seuil élevé de participation des actionnaires pour pouvoir convoquer une assemblée générale extraordinaire. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | ADT Corporation (ADT) | | |
| CUSIP | 00101J106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-17 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 71149 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas Colligan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Daly. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un fournisseur de la société. Il est chef de la direction de Broadridge et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy Donahue. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de UCT Coatings Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Dutkowsky. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un fournisseur de la société. Il est chef de la direction de Tech Data Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce Gordon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Naren Gursahaney. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bridgette Heller. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen Hyle. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Hylen. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un fournisseur de la société. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Transcontinental Inc. (TCL) | | |
| CUSIP | 893578104 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-17 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 17175 |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 122845 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lucien Bouchard. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Dubois. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. Il est un co-fondateur de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Fitzgibbon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Marcoux. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Marcoux. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rémi Marcoux. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un fondateur de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anna Martini. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En effet, l'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Olivier.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mario Plourde.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François R. Roy.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lino A. Saputo, fils.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Saputo Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Tremblay. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | PT Bank Mandiri (Persero) Tbk (ISE:BMRI) | | |
| CUSIP | Y7123S108 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-16 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310853 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 553300 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport annuel, le rapport du conseil des commissaires, les états financiers consolidés et le rapport annuel sur le programme de développement communautaire et de partenariats. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Contre | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports des administrateurs n'ont pas été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | L'information soumise est insuffisante pour apprécier les principes, la structure et les différentes composantes de la politique de rémunération. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La société ne fournit pas de renseignements suffisants pour évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs et des membres du conseil des commissaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Les candidats siègent à un conseil qui ne divulgue pas les liens qu'ils peuvent entretenir avec la société et qui ne précise pas quels types de lien sont de nature à compromettre leur indépendance. L'élection en groupe va à l'encontre des intérêts des actionnaires. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | PT Bank Mandiri (Persero) Tbk (ISE:BMRI) | | |
| CUSIP | Y7123S108 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-15 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-17 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310853 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 553300 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport annuel, le rapport du conseil des commissaires, les états financiers consolidés et le rapport annuel sur le programme de développement communautaire et de partenariats. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Contre | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports des administrateurs n'ont pas été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | L'information soumise est insuffisante pour apprécier les principes, la structure et les différentes composantes de la politique de rémunération. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La société ne fournit pas de renseignements suffisants pour évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la liste proposée par le conseil d'administration pour l'élection des administrateurs et des membres du conseil des commissaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Aucune divulgation n'est effectuée quant à la composition des comités-clés, ce qui indique un manque de transparence. Les candidats siègent à un conseil qui ne divulgue pas les liens qu'ils peuvent entretenir avec la société et qui ne précise pas quels types de lien sont de nature à compromettre leur indépendance. L'élection en groupe va à l'encontre des intérêts des actionnaires. Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Posco (PKX) | | |
| CUSIP | 693483109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-13 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 8900 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les honoraires de vérification et de consultation versés à la firme de vérification ne sont pas divulgués, ce qui ne permet pas de vérifier l'indépendance de celle-ci. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Shin Chae-Chul. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat est indépendant selon la politique. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Joo-Hyun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bahk Byong-Won. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de vérification : Kim Joo-Hyun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kim Jin Il. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Lee Young Hoon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Oh In Hwan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Ce candidat n'est pas indépendant |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

selon l'entreprise. Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de limiter la rémunération des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à approuver la limite maximale de la rémunération pour l'ensemble des administrateurs. Il est ainsi proposé que cette limite soit de 7 milliards KRW, soit la même qu'en 2014. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | National Fuel Gas Company (NFG) | | |
| CUSIP | 636180101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-12 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 40655 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Philip C. Ackerman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Stephen E. Ewing. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à ratifier le règlement de l'entreprise énonçant l'exclusion automatique des administrateurs qui acceptent une certaine rémunération par une tierce partie pour sa participation au sein du conseil d'administration de l'entreprise. L'entreprise ne s'opposera pas aux élections d'administrateurs ayant reçu une rémunération, indemnités |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

ou remboursement des frais si ceux-ci n'ont aucun lien avec leur implication au sein du conseil d'administration. Or, si un administrateur reçoit une rémunération quelconque liée directement à sa participation au conseil d'administration par une personne ou une entité extérieure, celui-ci sera automatiquement disqualifié. Il arrive parfois que des investisseurs activistes proposent de verser des primes à certains membres du conseil d'administration qui les aident à s'installer dans l'entreprise. De tels accords peuvent compromettre l'indépendance des administrateurs en les liant ainsi à des actionnaires spécifiques. D'un autre côté, les investisseurs activistes affirment que les primes versées aux administrateurs aident à augmenter la valeur des actions, ce qui profite à tous les investisseurs de l'entreprise. Cette mesure s'inscrit dans les bonnes pratiques de gouvernance, car cette situation peut grandement compromettre l'indépendance d'un administrateur. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à long terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Questions économiques

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | GAMCO Asset Management Inc. | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin d'effectuer une scission d'un segment de l'entreprise. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | La proposition d'actionnaire demande à l'entreprise d'entreprendre une scission de son segment des services publics. En effet, le proposeur demande que ce segment soit divisé en deux compagnies publiques distinctes. Ainsi, il est proposé qu'une de ces deux compagnies s'occupe des oléoducs, de l'entreposage, du rassemblement et de l'exploration alors que l'autre compagnie s'occupe plutôt de la |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

production et du marketing. Selon le proposeur, cette scission permettra à la compagnie d'accroître sa valeur. Le proposeur ne fournit pas suffisamment d'arguments pour que nous soyons en mesure d'évaluer l'impact de cette scission. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

| | | | |
|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Social Justice Fund Northwest | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que l'entreprise modifie et mette en œuvre une politique en matière d'égalité professionnelle afin d'interdire explicitement la discrimination basée sur l'identité sexuelle. |
| Recommandation du CA | Contre | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | En tant qu'employeur souscrivant au principe d'égalité d'accès à l'emploi, l'entreprise proscrit toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle, toutefois, elle n'interdit pas explicitement la discrimination basée sur l'identité sexuelle. Par conséquent, elle risque d'exclure de son processus de recrutement des candidats qualifiés et s'expose à des risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation. D'après les données de la HRC, 18 États et le District de Columbia interdisent ces formes de discrimination dans les secteurs public et privé, tandis que 3 autres ne prohibent que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Aucune loi fédérale n'interdit cependant ces types de discrimination, et la prise de contrôle du Congrès par les républicains en novembre 2014 laisse entrevoir un sombre avenir pour le projet de loi bipartisan visant justement à proscrire la discrimination en emploi fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles. Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transsexuelles (LGBT) peuvent néanmoins compter sur un décret présidentiel qui interdit la discrimination à leur endroit et touche la fonction publique fédérale et les entreprises sous-traitantes de l'État fédéral. Le 3 décembre 2014, le ministère du Travail a d'ailleurs annoncé la règle mettant en vigueur ce décret. Ajoutons que la commission états-unienne pour l'égalité des chances (EEOC) accepte des plaintes pour discrimination en emploi basée sur l'identité sexuelle, en vertu de la loi fédérale prohibant la discrimination fondée sur le sexe. Les risques de poursuite contre les entreprises qui tardent à protéger leurs employés homosexuels et transsexuels, telles que National Fuel Gas Company, sont donc de plus en plus élevés aux États-Unis. Plusieurs entreprises ont pris des mesures appropriées afin de protéger leurs employés LGBT, souvent à la suite de pressions d'investisseurs responsables. D'après l'édition 2015 du Corporate Equality Index (CEI), publiée par la HRC, 89 % des entreprises du Fortune 500 ont une politique contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, tandis que 66 % interdisent aussi la discrimination fondée sur l'identité sexuelle. En outre, 66 % offrent des prestations-maladies aux conjoints de même sexe. Des publications comme le CEI ou le guide d'achat annuel de la HRC, qui classe les entreprises par secteur en fonction des mesures et politiques adoptées pour favoriser l'inclusion dans les milieux de travail des employés LGBT, peuvent nuire à l'image et à la réputation de l'entreprise, qui refuse toujours actuellement de protéger les droits de ses employés LGBT, en soulignant son retard par rapport à ses concurrentes en ce qui a trait à cet enjeu. Ces publications peuvent aussi détourner d'excellents candidats du processus de recrutement de National Fuel Gas Company, qui opteront plutôt pour un employeur ayant la réputation d'offrir un milieu de travail ouvert et respectueux, ayant à cœur l'égalité des chances et des droits. Dans ce contexte, l'entreprise a donc tout intérêt à adopter une politique interdisant explicitement la discrimination basée sur l'orientation et l'identité sexuelles, puisque cela peut prévenir les divers risques mentionnés ci-dessus, dont le risque d'entacher son image et sa réputation. En effet, les entreprises récalcitrantes sont montrées du doigt |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

par des organisations comme la HRC, dont les publications jouissent d'une bonne couverture médiatique. Soulignons au passage que le ton condescendant adopté par l'entreprise dans sa réponse au proposeur ne peut que nuire au dialogue avec les actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Transat A.T. Inc. (TRZ) | | |
| CUSIP | 89351T302 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-12 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle et extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-19 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 85632 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Bachand. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis-Marie Beaulieu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Groupe Desgagnés Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lina De Cesare. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Pierre Delisle. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Brian Edwards.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'AtmanCo et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marc Eustache.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En effet, un administrateur principal indépendant a été nommé, toutefois celui-ci est en place depuis plus d'un an. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Kudzman.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Yves Leblanc.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Mignacca.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Simoneau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Gestion Univalor LP et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Sureau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier le régime d'épargne des employés afin, entre autres, d'augmenter le nombre d'actions pouvant être octroyées dans le cadre du régime. Il est ainsi proposé d'augmenter le nombre de 525 000 actions, pour un total de 621 875 actions. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime d'options d'achat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les modalités du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés afin, entre autres, d'augmenter le nombre d'actions pouvant être octroyées dans le cadre du régime de 850 000 actions, pour un total de 949 039 actions. On constate, après analyse complète du régime d'options d'achat d'actions, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration se dote, dans les plus brefs délais, d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en gestion des risques. La proposition demande que le conseil d'administration se dote d'une expertise en gestion des risques. La diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait d'accroître et de diversifier l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière de gestion des risques par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à cet enjeu et de mieux gérer les risques auxquels elle est exposée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'un objectif d'accroître la présence féminine au sein de son conseil à 40 % sur une période de cinq ans. La proposition demande la mise en place d'une politique afin d'accroître, sur une période de cinq ans, la présence féminine au sein de son conseil à 40 %. Soulignons que les femmes occupent des fonctions de hautes responsabilités dans des secteurs-clés, tels que la finance, les services juridiques, les cabinets de comptables, les communications, le marketing et les produits de consommation. Elles constituent également la moitié de la population, donc la moitié de la clientèle de l'entreprise. De plus, le style de gestion des femmes est différent de celui des hommes. Les performances financières seraient donc meilleures lors de crises financières, surtout si elles sont provoquées par des prises de risques excessives. Selon une étude du Conference Board, les conseils diversifiés accorderaient une importance accrue à l'encadrement des conflits d'intérêts, à la gestion des risques et autres indicateurs de contrôle. D'ailleurs, une plus grande diversité permet de confronter des perspectives différentes et mène à envisager diverses solutions ou stratégies. À ce titre, la proposition serait plus intéressante si elle incorporait la notion de diversité au sens élargie, qui inclut l'origine ethnique et linguistique des candidats, tout en tenant compte des compétences et expertises nécessaires au bon fonctionnement du conseil. Plusieurs pays, dont la Norvège, l'Espagne, la Belgique, l'Islande et la France, ont ou envisagent d'adopter des mesures législatives contraignant les entreprises à respecter un quota de femmes au sein de leur conseil d'administration. Au Canada, la sénatrice Céline Hervieux-Payette a déposé le projet de loi S-106 afin de modifier la Loi canadienne sur les sociétés par actions, pour que la proportion d'hommes et de femmes soit identique. Le Québec a déjà adopté une mesure similaire dans sa Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En raison |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

des avantages liés à la diversité, du débat législatif en cours et du délai raisonnable proposé pour atteindre l'objectif, il est dans l'intérêt de l'entreprise d'adopter une politique permettant d'accroître la diversité au sein du conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration abolisse la pratique d'octroyer des options d'achat d'actions à ses administrateurs non-indépendants. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Le recours aux options d'achat d'options est très contesté, car il peut amener la direction et le conseil d'administration à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. La politique indique une opposition aux régimes d'options pour les administrateurs. Le caractère spéculatif des options pourrait les inciter à privilégier l'évolution du cours de l'action à court terme aux dépens de la création de valeur à long terme. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la société soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de l'entreprise soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. Présentement, le régime de retraite accordée aux dirigeants est à prestations déterminées. Le MÉDAC dénonce le régime de retraite des dirigeants de l'entreprise en soulignant que les employés de la compagnie ainsi que les citoyens québécois en général ne bénéficient pas d'un régime aussi généreux. En effet, le montant octroyé aux dirigeants dans le cadre du régime de retraite est actuellement calculé selon un pourcentage variant en fonction de leurs années de service, multiplié par leur salaire moyen sur cinq ans, ce qui représente une rémunération difficile à justifier. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Analog Devices Inc. (ADI) | | |
| CUSIP | 032654105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-11 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 11780 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ray Stata. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent T. Roche. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José E. Almeida. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard M. Beyer. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Champy.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward H. Frank.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonh C. Hodgson.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yves-André Istel.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Novich.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenton J. Sicchitano.

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa T. Su.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de Advanced Micro Devices Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

Recommandation du CA

Pour

Explication

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Analog Devices Inc. (ADI) | | |
| CUSIP | 032654105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-11 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 11780 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ray Stata. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent T. Roche. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : José E. Almeida. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard M. Beyer. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Champy.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward H. Frank.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonh C. Hodgson.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yves-André Istel.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Novich.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenton J. Sicchitano.

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa T. Su.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de Advanced Micro Devices Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

Recommandation du CA

Pour

Explication

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Transat A.T. Inc. (TRZ) | | |
| CUSIP | 89351T302 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-11 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle et extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 85632 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Bachand. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis-Marie Beaulieu. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Groupe Desgagnés Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lina De Cesare. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Pierre Delisle. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour

Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Brian Edwards.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'AtmanCo et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marc Eustache.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En effet, un administrateur principal indépendant a été nommé, toutefois celui-ci est en place depuis plus d'un an. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Kudzman.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Yves Leblanc.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tony Mignacca.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Simoneau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Gestion Univalor LP et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philippe Sureau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier le régime d'épargne des employés afin, entre autres, d'augmenter le nombre d'actions pouvant être octroyées dans le cadre du régime. Il est ainsi proposé d'augmenter le nombre de 525 000 actions, pour un total de 621 875 actions. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime d'options d'achat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les modalités du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à modifier le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants et employés afin, entre autres, d'augmenter le nombre d'actions pouvant être octroyées dans le cadre du régime de 850 000 actions, pour un total de 949 039 actions. On constate, après analyse complète du régime d'options d'achat d'actions, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration se dote, dans les plus brefs délais, d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en gestion des risques. La proposition demande que le conseil d'administration se dote d'une expertise en gestion des risques. La diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait d'accroître et de diversifier l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière de gestion des risques par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à cet enjeu et de mieux gérer les risques auxquels elle est exposée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'un objectif d'accroître la présence féminine au sein de son conseil à 40 % sur une période de cinq ans. La proposition demande la mise en place d'une politique afin d'accroître, sur une période de cinq ans, la présence féminine au sein de son conseil à 40 %. Soulignons que les femmes occupent des fonctions de hautes responsabilités dans des secteurs-clés, tels que la finance, les services juridiques, les cabinets de comptables, les communications, le marketing et les produits de consommation. Elles constituent également la moitié de la population, donc la moitié de la clientèle de l'entreprise. De plus, le style de gestion des femmes est différent de celui des hommes. Les performances financières seraient donc meilleures lors de crises financières, surtout si elles sont provoquées par des prises de risques excessives. Selon une étude du Conference Board, les conseils diversifiés accorderaient une importance accrue à l'encadrement des conflits d'intérêts, à la gestion des risques et autres indicateurs de contrôle. D'ailleurs, une plus grande diversité permet de confronter des perspectives différentes et mène à envisager diverses solutions ou stratégies. À ce titre, la proposition serait plus intéressante si elle incorporait la notion de diversité au sens élargie, qui inclut l'origine ethnique et linguistique des candidats, tout en tenant compte des compétences et expertises nécessaires au bon fonctionnement du conseil. Plusieurs pays, dont la Norvège, l'Espagne, la Belgique, l'Islande et la France, ont ou envisagent d'adopter des mesures législatives contraignant les entreprises à respecter un quota de femmes au sein de leur conseil d'administration. Au Canada, la sénatrice Céline Hervieux-Payette a déposé le projet de loi S-106 afin de modifier la Loi canadienne sur les sociétés par actions, pour que la proportion d'hommes et de femmes soit identique. Le Québec a déjà adopté une mesure similaire dans sa Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En raison |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

des avantages liés à la diversité, du débat législatif en cours et du délai raisonnable proposé pour atteindre l'objectif, il est dans l'intérêt de l'entreprise d'adopter une politique permettant d'accroître la diversité au sein du conseil d'administration. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration abolisse la pratique d'octroyer des options d'achat d'actions à ses administrateurs non-indépendants. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Le recours aux options d'achat d'options est très contesté, car il peut amener la direction et le conseil d'administration à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. La politique indique une opposition aux régimes d'options pour les administrateurs. Le caractère spéculatif des options pourrait les inciter à privilégier l'évolution du cours de l'action à court terme aux dépens de la création de valeur à long terme. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la société soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est proposé que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de l'entreprise soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire. Présentement, le régime de retraite accordée aux dirigeants est à prestations déterminées. Le MÉDAC dénonce le régime de retraite des dirigeants de l'entreprise en soulignant que les employés de la compagnie ainsi que les citoyens québécois en général ne bénéficient pas d'un régime aussi généreux. En effet, le montant octroyé aux dirigeants dans le cadre du régime de retraite est actuellement calculé selon un pourcentage variant en fonction de leurs années de service, multiplié par leur salaire moyen sur cinq ans, ce qui représente une rémunération difficile à justifier. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Apple Inc. (AAPL) | | |
| CUSIP | 037833100 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-10 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 67950 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tim Cook. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Al Gore. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bob Iger. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Andrea Jung. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres |
| | Contre | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est chef de la direction de Grameen America LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, elle siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Art Levinson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Calico et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ron Sugar. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Sue Wagner. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 10 %. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés. |
|---------------------|--|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à augmenter le nombre d'actions ordinaires autorisées pouvant être émis dans le cadre du régime de 50 000 000 actions ordinaires. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Environnement

| | | | |
|-----------------------------|--|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | National Center for Public Policy Research | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration d'autoriser la préparation d'un rapport, d'ici décembre 2015, divulguant les risques auxquels l'entreprise fait face par rapport aux réglementations relatives aux changements climatiques et / ou aux énergies renouvelables. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Apple rejette la proposition qui lui demande de divulguer les risques auxquels elle fait face par rapport aux réglementations relatives aux changements climatiques et / ou aux énergies renouvelables. Apple fait des efforts pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre et utiliser les énergies renouvelables aux dépens des combustibles fossiles. Elle divulgue des informations relatives à ses initiatives sur son site Internet et dans des rapports comme celui du CDP. Le NCPPR, inconscient des risques et opportunités liés aux changements climatiques auxquels Apple fait face, ne trouve pas ces efforts suffisants. À travers le NCPPR, Apple avait suggéré, lors de son assemblée annuelle de 2014, à tous ses investisseurs qui nient l'existence des changements climatiques de se débarrasser de leurs actions. En général, les investisseurs demandent aux entreprises de la transparence par rapport aux risques et opportunités relatives aux changements climatiques dans le but d'améliorer la performance de ces entreprises dans ce domaine. Cependant, cela ne semble pas être le but recherché par le proposeur, qui exprime son opposition aux principales politiques et réglementations relatives à la protection de l'environnement. Il s'oppose aussi aux différents acteurs qui soutiennent ces politiques, y compris les actionnaires responsables. Par cette proposition, le National Center for Public Policy Research semble vouloir contrecarrer les efforts d'Apple en matière de changements climatiques et d'investissements dans les énergies renouvelables. Or, ces efforts sont dans l'intérêt des actionnaires et de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire: Droits des actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | James McRitchie et John Harrington | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires puissent soumettre des candidats aux élections. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est dans l'intérêt des actionnaires que ceux-ci puissent soumettre des candidats aux élections au conseil d'administration et ainsi faire valoir leurs points de vue sur les décisions qui touchent l'entreprise. Les actionnaires qui soumettent ces propositions doivent avoir une participation supérieure à 3 % des actions ordinaires pour une période continue d'au moins 3 ans. Au maximum, 25 % des administrateurs pourraient être élus de cette façon. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Qualcomm Inc. (QCOM) | | |
| CUSIP | 747525103 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-09 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 25074 |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 29977 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara T. Alexander. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald G. Cruickshank. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond V. Dittamore. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan Hockfield. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas W. Horton. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul E. Jacobs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sherry Lansing. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harish Manwani. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Hindustan Unilever Limited et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven M. Mollenkopf. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Duane A. Nelles. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. Son fils est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clark T. Randt, fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francisco Ros. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan J. Rubinstein. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brent Scowcroft. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc I. Stern. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à augmenter le nombre d'actions ordinaires disponibles pouvant être émises dans le cadre du régime d'épargne des employés de 25 millions d'actions ordinaires. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce régime est inférieur à 5 %. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le régime d'actions assujetties à des restrictions ne comporte pas de période d'acquisition ou celle-ci est inférieure à trois ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Tyco International Ltd (TYC) | | |
| CUSIP | G9143X208 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-04 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-05 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 44712 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward D. Breen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Herman E. Bulls. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Bulls Advisory Group et siège à plus des deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Daniels. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank M. Drendel. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Duperreault. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajiv L. Gupta. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George R. Oliver. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan R. O'Neill. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jürgen Tinggren. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra S. Wijnberg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. David Yost. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Émission d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de déterminer la fourchette de prix dans laquelle la compagnie peut à nouveau vendre des actions détenues hors marché. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Contre | | |

Vote enregistré

Statut de vote Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions pourront être réémises à un prix minimal et maximal respectivement de 95 % et 120 % de la valeur du marché. De plus, les actions réémises par l'entreprise pourraient être utilisées pour alimenter les régimes de rémunération par actions des dirigeants et le régime d'épargne à base d'actions pour les employés. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition**

Recommandation du CA Pour **Explication**

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Tyco International Ltd (TYC) | | |
| CUSIP | G9143X208 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-04 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-05 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 44712 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward D. Breen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Herman E. Bulls. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Bulls Advisory Group et siège à plus des deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Daniels. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank M. Drendel. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Duperreault. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rajiv L. Gupta. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George R. Oliver. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brendan R. O'Neill. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jürgen Tinggren. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sandra S. Wijnberg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. David Yost. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Émission d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de déterminer la fourchette de prix dans laquelle la compagnie peut à nouveau vendre des actions détenues hors marché. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | |
| | Contre | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions pourront être réémises à un prix minimal et maximal respectivement de 95 % et 120 % de la valeur du marché. De plus, les actions réémises par l'entreprise pourraient être utilisées pour alimenter les régimes de rémunération par actions des dirigeants et le régime d'épargne à base d'actions pour les employés. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s) Conseil
 d'administration
Recommandation Pour
du CA
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.



| | | | |
|-------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | ABM Industries Inc. (ABM) | | |
| CUSIP | 000957100 | | |
| Date d'assemblée | 2015-03-03 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-13 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 13566 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Linda Chavez. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : J. Philip Ferguson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Scott Salmirs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs, dirigeants et employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à augmenter le nombre d'actions disponibles pouvant être émis dans le cadre du régime de 1 400 000 actions. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 3 %. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Novartis AG (NVS) | | |
| CUSIP | 66987V109/H5820Q150/ 66987V109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-24 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 76558 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les états financiers, le rapport annuel et les états financiers consolidés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate que plus des deux tiers des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. La longue durée de la relation vient compromettre l'indépendance de la firme. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires, mais la firme de vérification qui les a examinés n'est pas indépendante. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Décharge de responsabilités

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'accorder une décharge de responsabilité aux administrateurs et aux membres du comité de direction pour l'exercice financier précédent. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est contraire au principe de responsabilisation d'approuver les actes des membres du conseil d'administration et du comité de direction et ainsi de les dégager de toutes responsabilités. Cette décharge de responsabilité équivaut à une quittance délivrée par les actionnaires au conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice, ce qui empêcherait les actionnaires d'obtenir réparation pour dommage. Aucune préoccupation n'a été soulevée quant aux actes relevant des administrateurs et des membres de la direction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 2,60 CHF par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | |
|---------------------|---|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions avec annulation subséquente des actions. |
|---------------------|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le rachat d'actions, lorsqu'il est accompagné d'une annulation de celles-ci, engendre une réduction du capital-actions. C'est une façon de restituer aux actionnaires des éléments de l'actif si les liquidités excèdent les besoins d'investissement. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements afin d'appliquer l'ordonnance contre les rémunérations excessives. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Depuis le 1er janvier 2014, le texte de l'initiative contre les rémunérations excessives a été intégré à la constitution fédérale suisse. Ce texte exige entre autres la tenue d'un vote consultatif annuel sur la rémunération des dirigeants et des administrateurs, et interdit le versement d'indemnités de départ, de primes d'arrivée ainsi que de primes liées à l'achat ou à la vente de l'entreprise. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année fiscale 2015 . |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rémunération des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs pour l'année fiscale 2016. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joerg Reinhardt. |
|---------------------|--|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dimitri Azar. |
| Recommandation du CA | Pour | | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Verena A. Briner. |
| Recommandation du CA | Pour | | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Srikant Datar. |
| Recommandation du CA | Pour | | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Ann Fudge. |
| Recommandation du CA | Pour | | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Pierre Landolt. |
| Recommandation du CA | Pour | | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Emasan AG et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Andreas von Planta. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Schweizerische National-Versicherungs-Gesellschaft AG et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Charles I. Sawyers. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Enrico Vanni. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est co-président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: William T. Winters. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Nancy C. Andrews. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|---|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Srikant Datar. |
|---------------------|----------------------------------|---|--|

Recommandation du CA

Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection d'une membre du comité de rémunération : Ann Fudge.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : Enrico Vanni.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Il est co-président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection du conseil de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection d'un membre du comité de rémunération : William T. Winters.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que le comité de rémunération est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est chef de la direction de Renshaw Bay. Or, il est contraire à la politique qu'un chef de la direction d'une autre compagnie siège au comité de rémunération. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Contre
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers AG.
Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Code de procédure

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de Peter Andreas Zahn en tant que représentant indépendant de l'entreprise
En raison d'une modification à la législation suisse, à compter du 1er janvier 2014, il sera interdit de nommer un dirigeant ou un autre représentant de la société pour voter les actions des actionnaires par procuration. La nouvelle loi demande donc que les actionnaires d'une société suisse élisent un représentant indépendant. La proposition vise donc à approuver la nomination de Peter Andreas Zahn. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Toute autre affaire

Proposeur(s)

Proposition afin de traiter toute autre affaire.

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration | Résumé de la proposition |
| Vote enregistré | Pour | Explication |
| Statut de vote | Contre | |
| | Vote enregistré | |

Cette proposition est vague et les détails ne sont pas connus.
Un vote contre la proposition a été enregistré.



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Infosys Technologies Ltd (INFY) | | |
| CUSIP | 456788108 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-26 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-25 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 11700 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jeffrey S. Lehman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John W. Etchemendy. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Tata Motors Ltd (TTM) | | |
| CUSIP | 876568502 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-26 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-05 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 10400 |

Propositions(s)

Émission d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'émission d'actions avec droits de préemption. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. L'émission de capital ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Le prix des actions pourra être réduit, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Cheung Kong (Holdings) Ltd (0001) | | |
| CUSIP | Y13213106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-25 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-24 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310847 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 29000 |

Propositions(s)

Réorganisation de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la réorganisation interne de l'entreprise, la fusion avec Husky Energy Inc., la fusion avec Hutchison Whampoa Limited et la scission des affaires de propriété du Groupe aux actionnaires de CK Hutchison Holdings Limited. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | La compagnie vise une réorganisation de l'entreprise, deux fusions ainsi qu'une scission. La totalité des frais de ces opérations, environ 100 millions de dollars de Hong Kong, seront assumés par CK Hutchison Holdings Limited (CKH Holdings). De plus, la nature des opérations de la compagnie restera la même. CKH Holdings, une société exonérée, incorporée et avec responsabilité limitée aux îles Caïmans, deviendra la nouvelle société de porte-feuille du groupe Cheung Kong. Par conséquent, la société Cheung Kong Holdings et ses filiales existantes deviendront des filiales de CKH Holdings. Les actionnaires recevront une action de CKH Holdings pour chaque action détenue dans Cheung Kong Holdings. Les actions de Cheung Kong Holdings seront par la suite annulées. Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l fera l'acquisition de 6,24 % d'Husky Energy Inc. (Husky) provenant de L.F. Investments S.à r.l. La contrepartie de l'acquisition sera satisfaite par l'émission de 84 427 246 nouvelles actions de CKH Holdings, ce qui représente un ratio de 1,376 nouvelles actions de CHK Holding pour chaque action de Husky. Au terme de cette échange d'actions avec Husky, en supposant qu'il n'y ait aucune autre modification dans l'actionnariat de Husky, le groupe Hutchison détiendra un agrégat d'environ 40,2 % des actions d'Husky en circulation. La proposition d'Husky se terminera immédiatement avant l'achèvement de la proposition d'Hutchison. CKH Holdings Group fera une offre aux actionnaires de Hutchison Whampoa Limited (Hutchison) afin de parvenir à l'annulation de toutes les actions en circulation en cours. Toutes les actions de Hutchison seront annulées sauf celle détenues par CKH Holdings Group. Le ratio d'échange est de 0,684 nouvelle action de CKH Holdings pour chaque action de Hutchison. À la suite de cette proposition, Hutchison deviendra une filiale en propriété exclusive de CKH Holdings. Par conséquent, les entreprises dont le groupe était propriétaire seront transférées au groupe de |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

CKH Holdings et seront à ce moment uniquement détenues par CKH Holdings. À la suite de la combinaison des entreprises, les actionnaires CKH Holdings recevront des actions par le biais de la politique de la distribution des bénéfices et en espèces. Le ratio sur lequel la distribution sera effectué n'est cependant pas divulgué dans la circulaire. Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. est une filiale indirecte de Hutchison, qui est détenue à 49,97 % par l'entreprise. Mentionnons que l'opinion des conseillers financiers, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, n'est pas divulguée dans la circulaire. La transaction ne présente pas de problème majeur du point de vue de la gouvernance. Le GIR recommande un vote en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Kyoko Okabe de Nomura Asset Management, qui a été contacté le 9 février 2015, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Cheung Kong (Holdings) Ltd (0001) | | |
| CUSIP | Y13213106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-25 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-23 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310847 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 29000 |

Propositions(s)

Réorganisation de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la réorganisation interne de l'entreprise, la fusion avec Husky Energy Inc., la fusion avec Hutchison Whampoa Limited et la scission des affaires de propriété du Groupe aux actionnaires de CK Hutchison Holdings Limited. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Cette proposition vise l'approbation du plan énoncé dans l'assemblée précédant celle-ci. La compagnie vise une réorganisation de l'entreprise, deux fusions ainsi qu'une scission. La totalité des frais de ces opérations, environ 100 millions de dollars de Hong Kong, seront assumés par CK Hutchison Holdings Limited (CKH Holdings). De plus, la nature des opérations de la compagnie restera la même. CKH Holdings, une société exonérée, incorporée et avec responsabilité limitée aux îles Caïmans, deviendra la nouvelle société de porte-feuille du groupe Cheung Kong. Par conséquent, la société Cheung Kong Holdings et ses filiales existantes deviendront des filiales de CKH Holdings. Les actionnaires recevront une action de CKH Holdings pour chaque action détenue dans Cheung Kong Holdings. Les actions de Cheung Kong Holdings seront par la suite annulées. Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l fera l'acquisition de 6,24 % d'Husky Energy Inc. (Husky) provenant de L.F. Investments S.à r.l. La contrepartie de l'acquisition sera satisfaite par l'émission de 84 427 246 nouvelles actions de CKH Holdings, ce qui représente un ratio de 1,376 nouvelles actions de CHK Holding pour chaque action de Husky. Au terme de cette échange d'actions avec Husky, en supposant qu'il n'y ait aucune autre modification dans l'actionnariat de Husky, le groupe Hutchison détiendra un agrégat d'environ 40,2 % des actions d'Husky en circulation. La proposition d'Husky se terminera immédiatement avant l'achèvement de la proposition d'Hutchison. CKH Holdings Group fera une offre aux actionnaires de Hutchison Whampoa Limited (Hutchison) afin de parvenir à l'annulation de toutes les actions en circulation en cours. Toutes les actions de Hutchison seront annulées sauf celle détenues par CKH Holdings Group. Le ratio d'échange est de 0,684 nouvelle action de CKH Holdings pour chaque action de Hutchison. À la suite de cette proposition, Hutchison deviendra une filiale en propriété exclusive de CKH |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Holdings. Par conséquent, les entreprises dont le groupe était propriétaire seront transférées au groupe de CKH Holdings et seront à ce moment uniquement détenues par CKH Holdings. À la suite de la combinaison des entreprises, les actionnaires CKH Holdings recevront des actions par le biais de la politique de la distribution des bénéfices et en espèces. Le ratio sur lequel la distribution sera effectué n'est cependant pas divulgué dans la circulaire. Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. est une filiale indirecte de Hutchison, qui est détenue à 49,97 % par l'entreprise. Mentionnons que l'opinion des conseillers financiers, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, n'est pas divulguée dans la circulaire. La transaction ne présente pas de problème majeur du point de vue de la gouvernance. Le GIR recommande un voter en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Kyoko Okabe de Nomura Asset Management, qui a été contacté le 9 février 2015, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Talisman Energy Inc. (TLM) | | |
| CUSIP | 87425E103 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-18 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 93518 |

Propositions(s)

Acquisition

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par TAPBC Acquisition Inc., une filiale en propriété exclusive de Repsol S.A. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 15 décembre 2014, Talisman Energy Inc. ("Talisman") a annoncé qu'elle avait accepté l'offre d'achat de l'entreprise espagnole Repsol S.A. La transaction est estimée à 15,1 milliards de dollars canadiens (13 milliards de dollars américains). Repsol fera l'acquisition de toutes les actions ordinaire de Talisman. Ainsi, les actionnaires de Talisman recevront 8,00 dollars américains en argent comptant pour chaque action ordinaire détenue. Toujours selon l'entente conclue en décembre, Talisman versera un dividende de 0,1125 dollar américain versé en espèces aux actionnaires. Les actions ordinaires en circulation de Talisman seront radiées de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York une fois la transaction complétée. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter en faveur de proposition. Les conseillers financiers, Goldman Sachs Canada Inc. et Nomura Securities International, Inc., ont affirmé que, d'un point de vue financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, entres autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, s'élèvent à 270 millions de dollars américains, ce qui représente 2,08 % de la valeur totale de la transaction. Mentionnons que Repsol a accepté d'introduire un programme de primes de rétention des employés qui peuvent inclure certains dirigeants de la Société. En vertu de ce programme, les primes de rétention seront payés par Repsol en quantités et à des destinataires qui ne sont pas encore déterminés. Mentionnons également que la composition du conseil d'administration à la suite de la transaction n'est pas divulguée dans la circulaire. Il n'est donc pas possible de déterminer si certains administrateurs et dirigeants seront nommés au conseil d'administration de Repsol. La transaction présente de nombreuses faiblesses du point de vue de la gouvernance. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | EasyJet PLC (EZJ) | | |
| CUSIP | G2915P107/G30305109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-12 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2015-02-10 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 80284 |

Propositions(s)

États financiers, rapport annuel et rapport du vérificateur

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de recevoir les états financiers et le rapport annuel. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate que plus des deux tiers des honoraires versés à la firme de vérification qui a préparé les états financiers proviennent des services de vérification. Après vérification de la durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification, on constate l'indépendance de cette dernière. Ces rapports ont été fournis à tous les actionnaires avant l'assemblée d'actionnaires et la firme de vérification qui les a examinés est indépendante. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la politique sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète de la politique sur la rémunération, qu'elle ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rapport sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Dividende et distribution du bénéfice

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la distribution d'un dividende de 0,454 GBP par action ordinaire. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la distribution des profits. De plus, la distribution d'un dividende ordinaire est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andreas Bierwirth. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : François Rubichon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Barton. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles Gurassa. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carolyn McCall. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chris Kennedy. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Adèle Anderson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Browett. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Keith Hamill. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andy Martin. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Honoraires des vérificateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à déterminer les honoraires des vérificateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de décider de la rémunération des vérificateurs. Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Contributions financières

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de permettre à la compagnie de verser des contributions financières aux organisations politiques ou à des organismes caritatifs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Les entreprises ne devraient pas influencer le processus démocratique par des contributions financières. Ces dons représentent également des fonds en moins pour le développement des projets de l'entreprise. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Attribution des titres

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'attribution des titres. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 10 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération incitative à long terme comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés de EasyJet en Grande-Bretagne. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La réduction sur le prix de l'action par rapport à la valeur marchande excède 15 %. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés internationaux. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime d'épargne proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. La réduction sur le prix de l'action par rapport à la valeur marchande excède 15 %. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Le taux de dilution n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Droits de préemption

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de limiter les droits de préemption. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la limite des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le délai minimal de convocation d'une assemblée. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande l'autorisation de raccourcir le délai de convocation aux assemblées générales extraordinaires de 21 à 14 jours, ce qui limite le temps alloué aux actionnaires pour se préparer à l'assemblée. La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Accenture PLC (ACN) | | |
| CUSIP | G1151C101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-04 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 8479 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jaime Ardila. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dina Dublon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles H. Giancarlo. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. Il est président du conseil de Avaya |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Kimsey. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marjorie Magner. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Blythe J. McGarvie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Nanterme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En effet, un administrateur principal indépendant a été nommé, toutefois celui-ci est en place depuis plus d'une période d'un an. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilles C. Pélisson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paula A. Price. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. |
| Vote enregistré | Contre | | Elle entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. Un vote contre la candidate a été enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wulf von Schimmelman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank K. Tang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Attribution des titres

| | | | |
|---------------------|--|--|--|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'attribution des titres. |
|---------------------|--|--|--|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. L'attribution de titres est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 33 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. Cette attribution est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Droits de préemption

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de limiter les droits de préemption. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander une limite des droits de préemption s'appliquant à certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les droits de préemption permettent en priorité aux actionnaires de souscrire une part des actions nouvellement émises, proportionnellement à leur participation antérieure. En exerçant leur droit de préemption, leurs parts ne seront pas diluées. La levée des droits de préemption est limitée et favorise la vente d'actions lors d'émissions. La levée des droits de préemption est limitée à 5 % des actions en circulation. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016 ait lieu à l'extérieur de l'Irlande. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à autoriser l'entreprise à tenir l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2016 hors de l'Irlande. Le conseil d'administration désire tenir cette assemblée aux États-Unis, comme ce fut le cas précédemment. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rachat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le rachat d'actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le rachat de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Les actions rachetées et non annulées ne représenteront pas plus de 10 % des actions en circulation. Tous les droits de vote rattachés à ces actions sont suspendus et aucune distribution de dividende n'est permise. Ce rachat est bien encadré dans le temps et le prix est limité de manière raisonnable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Attribution des titres

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à fixer une fourchette de prix pour la réémission d'actions rachetées. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. La proposition vise à fixer le prix des actions ordinaires de classe A pouvant être réémises. Le prix minimum de réémission est de 95 % et le prix maximum est de |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

120 % du prix courant des actions ordinaires de classe A sur le marché. Le prix des actions n'est donc pas fixé à 100 %. Un vote contre la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Aramark (NYSE:ARMK) | | |
| CUSIP | 03852U106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-02-03 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-10 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 36598 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric J. Foss. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique puisque l'administrateur principal n'est pas considéré comme indépendant. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Todd M. Abbrecht. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un dirigeant de Thomas H. Lee Partners, L.P. qui détient le droit de nommer une personne pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise. Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence T. Babbio, Fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement |
| Vote enregistré | Pour | | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Barr. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. Il est un partenaire de Warburg Pincus & Co. et dirigeant de Warburg Pincus LLC, qui détient le droit de nommer une personne pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Olivier Beckers-Vieujant. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Leonard S. Coleman, Fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Irene M. Esteves. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel J. Heinrich. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sanjeev Mehra. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. Il est actuellement un dirigeant de Goldman, Sachs & Co., qui détient le droit de nommer une personne pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise. Ce candidat non indépendant est administrateur principal. Il est co-président du conseil de Goldman Sachs & Co. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen P. Murray. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. Il est chef de la direction de CCMP Capital Advisors, LLC, qui détient le droit de nommer une personne pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise. Il est chef de la direction de CCMP Capital Advisors, LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Sadove. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de rémunération et le comité de gouvernance ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Le régime ne comprend aucune période de détention minimale de trois ans pour un nombre raisonnable d'actions. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Politique de vote sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | 1 an | Explication | La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Dans cette proposition, le conseil d'administration offre aux actionnaires la possibilité de sélectionner une fréquence d'un, deux ou trois ans, ou de s'abstenir. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet, et ce, annuellement. Cette fréquence représente plus de travail pour les investisseurs, mais elle leur donne aussi plus d'occasions de se prononcer sur la rémunération des dirigeants. Une partie des motivations derrière l'appui au vote consultatif est de fournir un moyen de communication supplémentaire entre le conseil d'administration et les actionnaires. En ce sens, un vote annuel devrait aussi aider à la clarté du message lancé lors du vote consultatif. Par ailleurs, une fréquence annuelle devrait faciliter le suivi pour les actionnaires, à savoir si le conseil d'administration a bien reçu le message et a bien réagi à la suite d'un vote défavorable. Un vote consultatif triennal risquerait de laisser une marge de manœuvre ou du temps au conseil pour réagir et, possiblement, poursuivre les pratiques de rémunération problématiques durant les années sans vote. Cette situation obligerait probablement les actionnaires à se prononcer contre les membres du comité de rémunération, ce qui risque de se produire également si le conseil ne réagit pas de manière convenable à un vote consultatif défavorable, qu'il soit annuel ou non. Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée. |
| Vote enregistré | 1 an | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Monsanto Company (MON) | | |
| CUSIP | 61166W101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-30 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-02 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 6124 |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 18705 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Gregory H. Boyce. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Peabody Energy Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Mentionnons que la réputation de l'entreprise est entachée par plusieurs scandales et poursuites judiciaires, et que ses pratiques commerciales soulèvent d'importantes préoccupations. Attention! En tant que membre du comité sur la responsabilité de l'entreprise et sur la durabilité, lequel supervise les risques environnementaux et d'atteinte à la réputation, le candidat peut avoir une part de responsabilité dans les pratiques de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Janice L. Fields. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Mentionnons que la réputation de l'entreprise est entachée par plusieurs scandales et poursuites judiciaires, et que ses pratiques commerciales soulèvent d'importantes préoccupations. Attention! En tant que membre du comité |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

sur la responsabilité de l'entreprise et sur la durabilité, lequel supervise les risques environnementaux et d'atteinte à la réputation, la candidate peut avoir une part de responsabilité dans les pratiques de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Hugh Grant. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique puisque bien qu'un administrateur principal indépendant ait été nommé, celui-ci est en poste depuis plus d'un an. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Laura K. Ipsen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Mentionnons que la réputation de l'entreprise est entachée par plusieurs scandales et poursuites judiciaires, et que ses pratiques commerciales soulèvent d'importantes préoccupations. Attention! En tant que membre du comité sur la responsabilité de l'entreprise et sur la durabilité, lequel supervise les risques environnementaux et d'atteinte à la réputation, la candidate peut avoir une part de responsabilité dans les pratiques de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Marcos M. Lutz. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de Cosan S.A. Industria e Comercio et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Mentionnons que la réputation de l'entreprise est entachée par plusieurs scandales et poursuites judiciaires, et que ses pratiques commerciales soulèvent d'importantes préoccupations. Attention! En tant que membre du comité sur la responsabilité de l'entreprise et sur la durabilité, lequel supervise les risques environnementaux et d'atteinte à la réputation, le candidat peut avoir une part de responsabilité |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

dans les pratiques de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : C. Steven McMillan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William U. Parfet. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de MPI Research Inc et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : George H. Poste. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Mentionnons que la réputation de l'entreprise est entachée par plusieurs scandales et poursuites judiciaires, et que ses pratiques commerciales soulèvent d'importantes préoccupations. Attention! En tant que membre du comité sur la responsabilité de l'entreprise et sur la durabilité, lequel supervise les risques environnementaux et d'atteinte à la réputation, le candidat peut avoir une part de responsabilité dans les pratiques de l'entreprise. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Robert J. Stevens. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire: Droits des actionnaires

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Andrew Behar | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant la divulgation des activités de lobbying de l'entreprise. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | La publication d'un rapport sur les contributions politiques serait utile. Outre le risque juridique lié à la complexité des lois, les contributions politiques engendrent des problèmes de taille qui peuvent se répercuter sur la valeur ajoutée. Les entreprises obtiennent des avantages au détriment de stratégies plus efficaces, comme le financement de la recherche et du développement. Ces dons peuvent servir les intérêts des dirigeants sans représenter ceux de l'entreprise et des actionnaires. Il est dans l'intérêt des actionnaires que la société divulgue toute l'information concernant ses efforts de lobbying, car il existe des risques pour la réputation de l'entreprise. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | John Harrington | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires puissent soumettre des candidats aux élections. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il est dans l'intérêt des actionnaires que ceux-ci puissent soumettre des candidats aux élections au conseil d'administration et ainsi faire valoir leurs points de vue sur les décisions qui touchent l'entreprise. Les actionnaires qui soumettent ces propositions doivent avoir une participation supérieure à 3 % des actions ordinaires pour une période continue d'au moins 3 ans. Au maximum, 25 % des administrateurs pourraient être élus de cette façon. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|------------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Grace Holden et Keith Schnip | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le président du conseil d'administration soit indépendant. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Il serait dans l'intérêt des actionnaires que le conseil soit présidé par un administrateur indépendant. Le rôle de supervision de la direction qui incombe au président du conseil |
| | Pour | | |

Vote enregistré

Statut de vote

Vote enregistré

est compromis lorsque celui-ci n'est pas indépendant. Cette mesure permettrait d'éviter des situations où le président du conseil se trouve en situation de conflit d'intérêts. En effet, le président du conseil doit pouvoir représenter l'intérêt des actionnaires dans sa mission de contrôle des actes de la direction. S'il n'est pas indépendant de la direction, ses facultés à représenter les intérêts des actionnaires sont compromises. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Visa Inc. (V) | | |
| CUSIP | 92826C839 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-28 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-01 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 5657 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary B. Cranston. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ce comité. La fille de Mme Cranston est l'épouse de Russell Hamilton, un employé d'une filiale de l'entreprise, Visa U.S.A. Inc. Un vote contre la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francisco Javier Fernández- Carbajal. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alfred F. Kelly, fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert W. Matschullat. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cathy E. Minehan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Nora Johnson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David J. Pang. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles W. Scharf. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William S. Shanahan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John A. C. Swainson. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maynard G. Webb, fils.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Pour

Statut de vote

Vote enregistré

Statuts et règlements

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.

Recommandation du CA

Pour

Explication

La proposition vise à modifier les statuts et règlements de l'entreprise afin de fournir à l'entreprise la flexibilité nécessaire pour effectuer un fractionnement d'actions de la Classe A d'actions ordinaires à l'avenir. Actuellement, l'article IV, section 4.9 du certificat de constitution stipule que tous les détenteurs de la classe A d'actions ordinaires, de la classe B d'actions ordinaires et la classe C d'actions ordinaires doivent participer proportionnellement dans tous les versements de dividende ou la distribution versée sur les actions ordinaires de la société et qu'aucun dividende ou distribution ne peuvent être payés sur une catégorie d'actions ordinaires sans payer un dividende équivalent sur les autres classes. Bien que le conseil d'administration n'a pas rendu une décision définitive pour effectuer un fractionnement d'actions de la classe A d'actions ordinaires, cette possibilité a été envisagée de le faire de temps à autre. En modifiant les statuts et règlements, cela permettra à l'entreprise de prendre une décision rapidement en profitant des conditions de marché et des opportunités pour effectuer un fractionnement d'actions, sans délai et sans frais liés à la tenue d'une assemblée générale spéciale des actionnaires. Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander le fractionnement de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. Le fractionnement n'a pas d'effet dilutif puisque le prix de chaque action est ajusté de façon à ce que la capitalisation boursière de l'entreprise soit inchangée. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Pour

Statut de vote

Vote enregistré

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.

Recommandation du CA

Pour

Explication

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)

Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour quitter son activité de paiements de base. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour les futures modifications à certaines sections du certificat de constitution. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour l'approbation des exceptions à des restrictions de transfert. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour la destitution des administrateurs. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nombre de votes requis (majorité qualifiée)

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'éliminer la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée pour les futures modifications à la disposition de préavis dans les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition demande d'abaisser à la majorité simple la proportion exigée pour qu'une proposition soit acceptée, ce qui est raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | CGI Group Inc. (GIB) | | |
| CUSIP | 39945C109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-28 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 2322 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bouchard. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En effet, le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions aux administrateurs, une pratique à laquelle s'oppose la politique. De plus, les critères de performance selon lesquels sont évalués les dirigeants ne sont pas divulgués, cette information étant jugée confidentielle. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bernard Bourigeaud. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. De plus, il est président du conseil de BJB Consulting et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Brassard. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Chevrier.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dominic D'Alessandro.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paule Dore.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. Elle est une ancienne dirigeante de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard B. Evans.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Constellium Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En

l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie Godin. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement une dirigeante de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Godin. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy J. Hearn. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Hearn & Associates et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Imbeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. De plus, ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gilles Labbe. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael E. Roach.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joakim Westh.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)

ND

Résumé de la proposition

Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration adopte une politique permettant la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.

Recommandation du CA

Contre

Explication

Cette proposition engage simplement le conseil à adopter une politique permettant le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération. L'adoption d'une telle politique par l'Angleterre en 2002 a eu des retombées positives pour les actionnaires. Un vote consultatif laisse entre les mains des administrateurs la décision, tout en permettant aux actionnaires de donner leur point de vue à cet égard. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet. Ce mécanisme permettrait aux actionnaires d'exprimer clairement leur accord ou leur désaccord sur la rémunération, au lieu de les contraindre à voter contre des candidats à un poste d'administrateur. Il est dans l'intérêt des actionnaires qu'ils puissent approuver préalablement toute augmentation de la rémunération, de la pension et des indemnités de départ, de même que l'octroi d'options d'achat, et ce, avant l'entrée

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré

en vigueur de ces mesures. De plus, il est dans l'intérêt des administrateurs d'adopter une politique permettant la tenue d'un vote consultatif avant que la loi ne les y contraigne. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Johnson Controls Inc. (JCI) | | |
| CUSIP | 478366107 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-28 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-20 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311163 | Fonds FÉRIQUE MONDIAL | 7381 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Natalie A. Black. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Raymond L. Conner. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. Il est actuellement chef de la direction de Boeing Commercial Airplanes, qui entretient des relations d'affaires d'achats et de ventes de produits avec l'entreprise. De plus, il siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Richard Goodman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : William H. Lacy. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Alex A. Molinaroli. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Mark P. Vergnano. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. Il est un dirigeant de E. I. du Pont de Nemours, qui entretient des relations d'affaires d'achats et de ventes de produits avec l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | |
|---------------------|--|
| Proposeur(s) | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
|---------------------|--|

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| | Conseil d'administration | Résumé de la proposition |
| Recommandation du CA | Pour | Explication |
| Vote enregistré | Contre | |
| Statut de vote | Vote enregistré | |

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Hoshino Resorts REIT, Inc. (TYO:3287) | | |
| CUSIP | J2245U104 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-28 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-10-31 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310848 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 46 |

Propositions(s)

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La société ne fournit pas de renseignements suffisants pour évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Kenji Akimoto. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Hiroshi Shinagawa. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|---------------------|--|--|---|
| Proposeur(s) | | | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Yukiko Fujikawa. |
|---------------------|--|--|---|

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|---|---|
| Recommandation du CA | Conseil d'administration Pour | Résumé de la proposition Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un administrateur suppléant : Tetsuro Takashi. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre suppléant du conseil de surveillance : Tomoaki Yoshimura. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Williams Partners L.P. (NYSE:WPZ) | | |
| CUSIP | 96950F104 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-28 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-28 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 34118 |

Propositions(s)

Fusion de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la fusion avec Access Midstream Partners LP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Conformément à la convention et au plan de fusion annoncé le 24 octobre 2014, le partenaire générale de Williams Partners L.P. ("Williams Partners"), qui est Williams Partners GP LLC ("WPZ General Partner"), et le partenaire général de Access Midstream Partners, L.P. ("ACMP"), qui est Access Midstream Partners GP, L.L.C. ("ACMP General Partner"), ont convenu de regrouper les entreprises Williams Partners et ACMP. Dans le cadre de la fusion, VHMS LLC ("Merger Sub"), une filiale en propriété exclusive de ACMP fusionnera avec Williams Partners. Williams Partners sera l'entité survivante et deviendra une filiale de ACMP. ACMP changera ensuite son nom pour Williams Partners L. P. La transaction est évaluée à 50 milliards de dollars américains. Le but de cette transaction vise à élargir le réseau nord-américain de pipeline et de traitement de gaz naturel. Dans le cadre de la transaction, chaque détenteur d'unités d'action ordinaire de Williams Partners, autre que The Williams Companies, Inc. ("Williams"), Williams Gas Pipeline Company LLC ("Williams Gas Pipeline") et leurs filiales respectives, recevra 0,86672 unité d'action ordinaire de ACMP. Le conseil d'administration, à la suite de l'étude de cette transaction par le comité des conflits (Conflicts Committee), recommande de voter unanimement en faveur de la proposition. De plus, les conseillers financiers, Robert W. Baird & Co. Incorporated, ont affirmé que d'un point de vue financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 100 millions de dollars américains, ce qui représente environ 0,2 % de la valeur totale de la transaction. Le conseil d'administration de la nouvelle entité sera composée de 10 membres en provenance des deux entreprises. On constate que l'indépendance des membres du conseil d'administration ne respecte pas les critères de la politique. Il n'y aucune divulgation en ce concerne les potentiels parachutes dorés qui seront versés aux dirigeants, ni en ce qui concerne les potentielles indemnités de départ à déclenchement unique de changement de contrôle sans perte de fonction et toute attribution non acquise qui seraient |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

automatiquement accélérées dans le cadre de la fusion. Du point de vue de la gouvernance, la transaction n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Michelle Robbins de River Road Asset Management, qui a été contactée le 20 janvier 2015, n'a pas encore émis de recommandation. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Norbord Inc. (NBD) | | |
| CUSIP | 65548P106/65548P403 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-27 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-17 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 35286 |

Propositions(s)

Fusion de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la fusion avec Ainsworth Lumber. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | <p>Le 8 décembre 2014, les deux compagnies canadiennes Norbord Inc. ("Norbord") et Ainsworth Lumber Co. Ltd. (« Ainsworth ») ont annoncé leur intention de fusionner. La transaction, évaluée à environ 759 millions de dollars canadiens, a pour objectif de donner naissance à une société de transformation des produits du bois d'envergure mondiale axée sur la fabrication de panneaux à copeaux orientés (« OSB ») partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Dans le cadre de la transaction, Norbord a convenu d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'Ainsworth par voie d'une transaction entièrement en actions dans le cadre de laquelle les actionnaires d'Ainsworth recevront une tranche de 0,1321 action ordinaire de Norbord pour chaque action ordinaire d'Ainsworth détenue. Une fois la transaction complétée, les actionnaires de Norbord détiendront approximativement 63 % de la nouvelle entité. Brookfield Asset Management Inc. et ses entités affiliées, qui exercent un contrôle sur environ 55 % et 52 % des actions ordinaires en circulation d'Ainsworth et de Norbord respectivement, ont conclu une convention ayant force obligatoire en vertu de laquelle elles se sont engagées à voter pour la transaction. À la conclusion de la transaction, les entités de Brookfield contrôleront environ 53 % des actions ordinaires en circulation de la société issue du regroupement. Afin de compléter cette transaction, Norbord prévoit émettre 32,2 millions d'actions ordinaires dont environ 31,8 millions d'actions ordinaires seront émises aux actionnaires d'Ainsworth. Le conseil d'administration et le comité indépendant de Norbord recommandent unanimement de voter en faveur de la proposition. Les administrateurs de chaque entreprise qui sont affiliés à Brookfield Asset Management Inc. se sont abstenus de se prononcer sur la transaction. Ainsi, Jack Cockwell, Jon Haick et Robert Harding ont déclaré avoir des intérêts dans cette transaction et se sont donc abstenus de se prononcer sur celle-ci. De plus, les conseillers financiers, TD Securities Inc., ont affirmé que, d'un point de vue financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si</p> |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

les actionnaires n'approuvent pas la transaction, s'élèvent à 25 millions de dollars, ce qui représente environ 3,29 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction complétée, le conseil d'administration de la nouvelle entité sera composé de huit administrateurs, dont trois administrateurs d'Ainsworth et cinq administrateurs de Norbord. Il y aura deux sièges pour les représentants d'actionnaires majoritaires. Le chef de la direction de Norbord, Peter Wijnbergen, conservera son poste et sera le chef de la direction de la nouvelle entité. On constate que le conseil d'administration ne sera pas formé d'au moins deux tiers de membres indépendants. De plus, un des membres du conseil est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Qui plus est, aucune femme n'a été nommée au conseil d'administration. Enfin, certains membres du conseil sont également présidents du conseil d'administration d'autres entreprises et cumulent ainsi plusieurs mandats. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre ainsi leur capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Étant donné que la transaction comporte plusieurs problèmes du point de vue de la gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Ce dernier, Michael Quigley de NatCan, qui a été contacté le 13 janvier 2015, n'a pas encore émis de recommandation. Un vote contre la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Becton Dickinson & Company (BDX) | | |
| CUSIP | 075887109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-09 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 10585 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Basil L. Anderson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry P. Becton, fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Burzik. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward F. Degraan. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statut de vote

n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vincent A. Forlenza. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire M. Fraser. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Jones. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marshall O. Larsen. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Mecklenburg. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James F. Orr. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statut de vote

indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Willard J. Overlock, fils. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Claire Pomeroy. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % pour des raisons médicales. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rebecca W. Rimel. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bertram L. Scott. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Il existe actuellement un risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en raison d'une poursuite engagée contre la firme de vérification qui est accusée d'incurie professionnelle et de négligence. La réputation de la firme de vérification vient remettre en question sa capacité à vérifier les états financiers de l'entreprise. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Environnement

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | PETA | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant au conseil d'administration un rapport détaillant clairement ses plans pour maximiser l'utilisation de méthodes sans animaux et promouvoir les meilleures conditions de vie des animaux. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Le proposeur demande un rapport détaillant clairement les plans de l'entreprise pour maximiser l'utilisation de méthodes sans tests sur les animaux et promouvoir les meilleures conditions de vie des animaux. Becton, Dickinson dit que les expérimentations sont nécessaires et qu'elles se font de manière responsable et conformément aux exigences réglementaires. Il est vrai que les entreprises sont encore obligées d'effectuer des tests sur les animaux pour respecter les réglementations ou garantir la sécurité de leurs produits. Toutefois, la tendance est à réduire, voire éliminer, ces tests. L'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) veut réduire sa dépendance à l'égard des tests sur les animaux pour l'évaluation des risques que présentent les substances chimiques pour les êtres humains. Elle va davantage s'appuyer sur les méthodes de biologie moléculaire, génomique et de modélisation informatique. Cette décision est motivée par la volonté de trouver des moyens plus rapides et moins coûteux de tester les risques de milliers de produits chimiques. Les choses bougent également à l'échelle internationale. Le 27 avril 2009, le Centre européen pour la validation des méthodes alternatives (Ecvam), ses équivalents américain (Iccvam) et japonais (Jacvam) et le Bureau canadien de la science de la santé environnementale et de la recherche ont signé un accord de coopération scientifique visant à accélérer la validation des méthodes de substitution à l'expérimentation animale. La réglementation Reach, qui impose l'évaluation de 30 000 substances chimiques en Europe, prône la réduction des tests sur les animaux pour des raisons éthiques et financières. Par ailleurs, en janvier 2012, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie 2012-2015 pour le bien-être animal couvrant l'expérimentation animale, qui touche 12 millions d'animaux chaque année. Cette stratégie veut concilier le bien-être des animaux et les réalités économiques. Par ailleurs, en plus des risques pour la réputation, les tests sur les animaux exposent l'entreprise à des risques juridiques. Par exemple, en 2014, la faculté de médecine de l'Université Harvard, SeaWorld et l'Université du Michigan ont été accusés d'avoir violé la loi sur le bien-être des animaux. Becton, Dickinson devrait donc prendre des mesures plus rigoureuses pour minimiser les risques liés au bien-être des animaux. Elle a beaucoup à gagner en se montrant plus transparente sur sa performance par rapport au bien-être des animaux et sur ses plans visant à trouver des méthodes de remplacement. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Metro Inc. (MRU) | | |
| CUSIP | 59162N109 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-27 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 12479 |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 34903 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryse Bertrand. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Stephanie Coyles. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc DeSerres. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Dussault. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres |
| | Pour | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Ferland. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est un actionnaire et un dirigeant de sociétés exploitées sous la bannière de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Paule Gauthier. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Russell Goodman. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christian W.E. Haub. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est co-chef de la direction de The Tengemann Group et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Labonte. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Manac Inc et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric R. La Flèche. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Marie-José Nadeau. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Raymond. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Line Rivard. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael T. Rosicki. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. Les critères de performance individuels des dirigeants pour l'octroi des primes annuelles ne sont pas divulgués, cette information étant jugée confidentielle. Par ailleurs, la rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. La période de détention minimale des options est inférieure à trois ans. De plus, l'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Rémunération

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration abolisse sur une période de cinq ans les options d'achat d'action comme moyen de rémunération et les remplace par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'entreprise. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | MÉDAC | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | La proposition d'actionnaire demande à ce que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement. En dépit du fait que le conseil d'administration soutienne qu'il bénéficie déjà d'une expertise en environnement et en responsabilité sociale de par l'expérience passée de ses administrateurs, aucune information relativement à ces expériences n'est actuellement divulguée dans la biographie des administrateurs. Or, il est reconnu que la diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait de d'accroître et de diversifier l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière d'environnement et de responsabilité sociale par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à ces enjeux et de mieux cerner les risques qu'elle encourt. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Energizer Holdings, Inc. (ENR) | | |
| CUSIP | 29266R108 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-26 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-26 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 11027 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Bill G. Armstrong. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : J. Patrick Mulcahy. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution des actions est supérieur à 5 %. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Proposition d'actionnaire : Environnement

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | ND | Résumé de la proposition | Proposition d'actionnaire demandant que Energizer Holdings adopte et mette en place une politique d'approvisionnement en huile de palme durable dans les six mois qui suivent l'assemblée annuelle de 2015. |
| Recommandation du CA | Contre | Explication | Energizer Holdings rejette la proposition demandant l'adoption et la mise en place d'une politique d'approvisionnement en huile de palme durable. L'entreprise dit faire suffisamment d'efforts en faveur de l'huile de palme durable et prévoit faire des efforts supplémentaires. L'entreprise affirme que la majorité de ses fournisseurs ont des politiques relatives à l'huile de palme durable. Elle dit aussi soutenir le développement de l'huile de palme durable. Cependant, tous ses efforts sont difficiles à évaluer et à comparer aux meilleures pratiques en l'absence de politique accompagnée de programmes de mise en œuvre ainsi que des données et objectifs. En maintenant son refus d'adopter une politique relative à l'huile de palme durable, Energizer Holdings risque de s'isoler car de plus en plus d'entreprises adoptent ce genre de politique. Selon Ceres, cité par Sustainable Brands, plus de 55% des fournisseurs d'huile de palme se sont engagés à ne produire ou vendre que de l'huile de palme durable (Mike Hower, More Than Half of Global Suppliers Commit to 100% Sustainable Palm Oil, Sustainable Brands, 15 août 2014). Cargill, Carrefour, Mars, General Mills, Hershey, Kellogg, Mondel#z, Nestlé, Procter & Gamble, Safeway et Unilever, sous la pression d'organisations non gouvernementales (ONG) telles que le Rainforest Action Network (RAN) et Greenpeace, et d'actionnaires, se sont engagées à renforcer leur politique d'approvisionnement responsable en huile de palme. Par exemple, la société française Carrefour s'est engagée pour qu'à l'horizon 2020, ses produits à marque Carrefour contenant de l'huile de palme ne contribuent pas à la déforestation. Elle a aussi promis de n'utiliser, à l'horizon 2015, que de l'huile de palme certifiée conformément aux critères de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) dans ses produits à marque propre. L'entreprise a également défini huit principes fondamentaux pour l'approvisionnement en huile de palme durable. Parmi eux, on retrouve : la protection des forêts à haute valeur de conservation, des tourbières et des zones riches en carbone; le respect des droits de la personne et des droits des travailleurs; le respect des droits des communautés locales, notamment l'application du consentement libre, préalable et éclairé (CLPÉ) et la prévention des litiges fonciers; le soutien à l'intégration des petits exploitants aux chaînes d'approvisionnement durables; et l'absence d'organismes génétiquement modifiés. (Greenpeace, Déforestation : Carrefour et Cargill vont eux aussi bannir l'huile de palme "sale", 31 juillet 2014; RAN; Carrefour, Politique d'approvisionnement de Carrefour – Huile de palme durable, juillet 2014) De son côté, Cargill a promis qu'à partir de maintenant, elle va assurer la transparence et la traçabilité de sa chaîne d'approvisionnement en huile de palme, précisant que l'huile de palme qu'elle produit, transforme ou vend ne devra pas contribuer à la déforestation |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

de terres à haute valeur de conservation ou riches en carbone, au développement dans des tourbières et à la violation des droits des peuples autochtones et des communautés locales (Cargill, Cargill Policy on Sustainable Palm Oil, juillet 2014). En maintenant sa position actuelle, Energizer Holdings risque d'être davantage la cible des campagnes des ONG et des actionnaires. Elle peut aussi perdre un avantage compétitif chez les clients qui ont des politiques d'approvisionnement responsable. Energizer Holdings fait des efforts pour rendre durable son approvisionnement en huile de palme. Cependant les demandes des actionnaires d'une politique et des mesures qui l'accompagnent sont légitimes. Les informations qu'ils demandent permettent aux actionnaires de mieux évaluer les efforts de l'entreprise pour s'approvisionner en huile de palme durable. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Industrial and Commercial Bank of China (ICBAF) | | |
| CUSIP | Y3991T104/ADPV10686 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-23 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-23 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310847 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 2276000 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Jiang Jianqing. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Anthony Francis Neoh. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Wang Xiaoya. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

reliée par l'entreprise, siège au comité de rémunération. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Ge Rongrong. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et de gouvernance. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zheng Fuqing. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il travaillait pour le gouvernement chinois. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Fei Zhoulin. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il travaillait pour le gouvernement chinois. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Cheng Fengchao. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins de la majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il travaillait pour le gouvernement chinois. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Wang Chixi. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des |
| | Contre | | |

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. Cette candidate n'est pas indépendante selon la politique. Elle est une ancienne salariée de l'entreprise. Un vote contre la candidate a été enregistré.

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'autoriser les administrateurs à réaliser des opérations sur les actions de la compagnie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission, la division, le rachat ou l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. La proposition vise à prolonger l'autorisation de la période de validité de la proposition sur la question des instruments de capitaux Tier-2 admissibles avec radiation future d'ici la fin de l'année 2014 de jusqu'à 60 milliards de RMB. Cette proposition avait été approuvée lors d'une réunion du conseil tenue le 27 juin 2013 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2015. Le conseil d'administration aimerait ajuster le marché des émissions de capitaux nationales et à l'étranger avec cette autorisation, le reste de l'autorisation serait maintenu inchangé. En attendant, selon les exigences pertinentes en matière de gestion de l'autorisation de la banque, l'ajustement de la période de validité de l'émission d'instruments de capitaux admissibles Tier-2 doit être soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la banque pour examen et approbation. La société ne fournit pas de renseignements suffisants pour évaluer l'impact de la modification sur les droits et les intérêts des actionnaires. La proposition n'est pas justifiée par des raisons d'affaires valables. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | PT Semen Indonesia (Persero) TBK (ISE:SMGR) | | |
| CUSIP | Y7142G168 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-23 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2015-01-07 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310853 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 281700 |

Propositions(s)

Composition du conseil

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la changement de direction de la société. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Un vote contre la proposition a été enregistré, car les informations permettant de l'analyser ne sont pas fournies. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Intuit Inc. (INTU) | | |
| CUSIP | 461202103 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-22 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-24 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 23435 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William V. Campbell. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott D. Cook. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard L. Dalzell. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Diane B. Greene. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward A. Kangas.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Tenet Healthcare et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Nora Johnson.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis D. Powell.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brad D. Smith.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré**Explication**

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Weiner.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est chef de la direction de LinkedIn Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. La rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. Le taux de dilution du régime est supérieur à 5 %. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à augmenter de 3 millions le nombre d'actions ordinaires autorisées pouvant être émises dans le cadre du régime d'épargne des employés, qui passerait ainsi de 20 800 000 à 23 800 000 actions ordinaires. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Iron Mountain Inc. (IRM) | | |
| CUSIP | 462846106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-20 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 311725 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 82379 |

Propositions(s)

Réorganisation de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la réorganisation de la société en fiducie. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 9 décembre 2013, l'entreprise, Iron Mountain Inc., a annoncée sa réorganisation en fiducie de placement immobilier (FPI). La réorganisation se fera en trois étapes. D'abord, Iron Mountain déplacera des actifs ou conservera des avoirs dans une ou plusieurs filiales en propriété exclusive qui sont devenus TRS (filiale d'une FPI qui paie l'impôt des sociétés sur son revenu imposable) ou QRS (filiale qualifié de FPI) à compter du 1er janvier 2014; Iron Mountain fusionnera ensuite avec Iron Mountain REIT dont celle-ci sera la société survivante; et finalement, les actionnaires d'Iron Mountain recevront un nombre d'actions ordinaires d'Iron Mountain REIT égale et en échange du nombre d'actions ordinaires qu'ils possédaient d'Iron Mountain. Au moment de la réalisation de la fusion, chaque actionnaire détiendra le même pourcentage de participation dans Iron Mountain REIT que celui précédemment détenue dans Iron Mountain. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter en faveur de la proposition. Le conseil d'administration et la direction d'Iron Mountain en place immédiatement avant la fusion sera le conseil d'administration et la direction, respectivement, d'Iron Mountain REIT immédiatement après la fusion. Le GIR recommande de voter en faveur de la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Michele Robbins de River Road Asset Management, qui a été contactée le 9 janvier 2015, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements pour désigner la Cour de la chancellerie du Delaware comme forum exclusif pour certaines actions en justice. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à ajouter un article aux statuts et règlements afin de désigner la Cour de la chancellerie de l'État du Delaware comme le seul et unique forum pour des actions |
| Vote enregistré | Contre | | |
| | Vote enregistré | | |

Statut de vote

juridiques spécifiées. Cette modification vise à éviter de soumettre Iron Mountain REIT à de multiples poursuites judiciaires dans plusieurs pays sur les questions relatives au droit des sociétés du Delaware. Toutefois, l'entreprise n'a pas démontré avoir déjà subi un préjudice important à la suite de multiples combinaisons d'actions collectives déposées dans différentes juridictions concernant la même affaire. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Michele Robbins de River Road Asset Management, qui a été contactée le 9 janvier 2015, s'est prononcée contre la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Michele Robbins de River Road Asset Management, qui a été contactée le 9 janvier 2015, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Ajournement de l'assemblée

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. Le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis du gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Michele Robbins de River Road Asset Management, qui a été contactée le 9 janvier 2015, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Tata Motors Ltd (TTM) | | |
| CUSIP | 876568502 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-19 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-15 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310851 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 13000 |

Propositions(s)

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées à Ravindra Pisharody. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. Cette proposition vise à approuver l'ajustement du salaire de base de Ravindra Pisharody. Le salaire est fixé à 3 675 100 INR. L'augmentation de salaire excède ce qui est prescrit dans les statuts et les règlements de l'entreprise. Elle doit donc être approuvée par les actionnaires afin d'être accordée. Il s'agit d'une mise à niveau des salaires en fonction d'un profit excédentaire au cours de l'année précédente. Le régime inclut une rémunération incitative ne pouvant pas excéder 200 % du salaire de base. Toutefois, l'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance puisque cette rémunération incitative sera accordée à la discrétion du conseil d'administration. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées à Satish Borwankar. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. Cette proposition vise à approuver l'ajustement du salaire de base de Satish Borwankar. Le salaire est fixé à 27 637 000 INR. L'augmentation de salaire excède ce qui est prescrit dans les statuts et les règlements de l'entreprise. Elle doit donc être approuvée par les actionnaires afin d'être accordée. Il s'agit d'une mise à niveau des salaires en fonction d'un profit excédentaire au cours de l'année précédente. Le régime inclut une rémunération incitative ne pouvant pas excéder 200 % du salaire de base. Toutefois, l'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance puisque cette rémunération incitative sera accordée à la discrétion du conseil d'administration. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les indemnités en cas de décès offertes aux familles de Karl Slym. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Ces prestations sont versées au décès d'un dirigeant et sont parfois plus généreuses que la couverture offerte par les contrats d'assurance vie ou les prestations de décès généralement fournies aux employés. Cette proposition vise à approuver l'ajustement du salaire de base de Karl Slym. Le salaire est fixé à 150 336 000 INR. Karl Slym est décédé le 28 janvier 2014. Cet ajustement salarial sera donc versé à son héritier. L'augmentation de salaire excède ce qui est prescrit dans les statuts et les règlements de l'entreprise. Elle doit donc être approuvée par les actionnaires afin d'être accordée. Il s'agit d'une mise à niveau des salaires en fonction d'un profit excédentaire au cours de l'année précédente. La compagnie ne divulgue cependant pas sous quelle forme ce bonus sera distribué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées à Ravindra Pisharody. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. Cette proposition vise à permettre une augmentation annuelle qui serait en vigueur au 1er avril de chaque année et serait décidée par le conseil d'administration sur la base de la recommandation du comité de mises en candidature et de rémunération en accord avec la performance individuelle du candidat ainsi que le rendement de la société. Ces hausses annuelles entreraient en vigueur le 1er avril 2015 et seraient limitées à un montant n'excédant pas 20 % du salaire de base de Ravindra Pisharody. Le régime inclut une rémunération incitative ne pouvant pas excéder 200 % du salaire de base. Toutefois, l'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance puisque cette rémunération incitative sera accordée à la discrétion du conseil d'administration. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |

Primes et autres formes de rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les primes et d'autres formes de rémunération versées à Satish Borwankar. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est dans l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires que ces derniers approuvent les primes et autres formes de rémunération offertes aux dirigeants. Cette proposition vise à permettre une augmentation annuelle qui serait en vigueur au 1er avril de chaque année et serait décidée par le conseil d'administration sur la base de la recommandation du comité de mises en candidature et de rémunération en accord avec la performance individuelle du candidat ainsi que le rendement de la société. Ces hausses annuelles entreraient en vigueur le 1er avril 2015 et seraient limitées à un montant n'excédant pas 20 % du salaire de base de Satish Borwankar. Le régime inclut une rémunération incitative ne pouvant pas excéder 200 % du salaire de base. Toutefois, l'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les primes liées à la performance puisque cette rémunération incitative sera accordée à la discrétion du conseil d'administration. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Agricultural Bank Of China Ltd (1288) | | |
| CUSIP | Y00289119 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-15 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-15 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310847 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 1587000 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Zhang Yun. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre le candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Lu Jianping. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce nouveau candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection du conseil de surveillance

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection par tranche d'un membre du conseil de surveillance : Che Yingxin. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. Il n'est pas possible de déterminer l'indépendance du conseil et des comités, car l'information fournie par l'entreprise est insuffisante. L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. Un vote contre le candidat a été enregistré.

Achat et désinvestissement d'actifs

Proposeur(s) Conseil d'administration**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'autoriser les administrateurs à céder les emprunts liés à des actifs.

Recommandation du CA Pour**Explication**

La proposition vise à autoriser les administrateurs à céder les crédits liés à des actifs de crédits non performants conformément aux règlements pertinents. La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré**Élection des administrateurs**

Proposeur(s) Conseil d'administration**Résumé de la proposition**

Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice : Xiao Xing.

Recommandation du CA Pour**Explication**

Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Vote enregistré Pour**Statut de vote** Vote enregistré



| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Cogeco Cable Inc. (CCA) | | |
| CUSIP | 19238V105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-14 | | |
| Type d'assemblée | Annuelle et extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-19 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 2315 |
| | 310231 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 22201 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Audet. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. De plus, il possède indirectement plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia Curadeau-Grou. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L.G. Serge Gadbois. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. Un vote en faveur du candidat a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude A. Garcia. |
| | Pour | Explication | |

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de Goodfellow Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lib Gibson. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. Un vote en faveur de la candidate a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David McAusland. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil d'ATS Automation Tooling Systmes Inc. et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jan Peeters. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Ce candidat est indépendant selon la politique. Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Carole J. Salomon. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate qu'une majorité d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. Cette candidate est indépendante selon la politique. Elle est chef de la direction de Cardavan Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée. |
| Vote enregistré | Abstention | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Nomination de la firme de vérification

| | | |
|---------------------|--------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires. |
| | Pour | |

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|---|
| Recommandation du CA | | Résumé de la proposition | |
| Vote enregistré | Abstention | Explication | Plus des deux tiers des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée. |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. De plus, la rémunération comporte un régime d'options d'achat d'actions pour les dirigeants qui ne répond pas à tous les critères de la politique. L'échéance du régime d'options d'achat d'actions dépasse la période maximale prévue par la politique, qui est de cinq ans. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Régime d'options d'achat d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues ainsi que les modalités du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à augmenter de 1 200 000 le nombre d'actions subordonnées autorisées pouvant être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, qui passerait ainsi de 2 232 500 à 3 432 500 actions. De plus, il est proposé de modifier le paragraphe 5.3 du régime d'options d'achat d'actions, en précisant au point (ii) que les actionnaires doivent approuver l'annulation et l'émission d'options d'achat d'actions et en ajoutant le point (v) qui stipule que les actionnaires doivent approuver toute modification au paragraphe 5.3. L'augmentation du nombre d'actions subordonnées autorisées pouvant être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions entraîne une hausse du taux de dilution au-delà de 5 %, ce qui n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Osisko gold royalties Ltd (TSE:OR) | | |
| CUSIP | 68827L101 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-12 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-03 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310232 | Fonds FÉRIQUE ACTIONS | 20187 |

Propositions(s)

Acquisition

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de Virginia Mines Inc. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 17 novembre 2014, Osisko Gold Royalties Inc. (Osisko) a annoncé avoir trouvé un accord visant à acheter l'ensemble des actions ordinaires de Virginia Mines Inc. (Virginia Mines). La transaction, évaluée à environ 479 millions de dollars canadiens, a pour objectif de créer une société qui possède les droits de redevances dans deux grandes mines d'or au Québec. L'accord donnera à Osisko, qui possède déjà une redevance dans l'actif Canadian Malartic, un droit de redevance dans la mine Éléonore de Goldcorp Inc., qui a commencé sa production l'an dernier. Lorsque Yamana Gold Inc. et Agnico Eagle Mines Limited ont racheté Osisko Mining Corporation au printemps 2014, Osisko Gold Royalties Limited a été scindée de la société mère et s'est vu octroyer une redevance de 5 % sur les revenus de la mine de Malartic. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Virginia Mines recevront 0,92 action ordinaire d'Osisko pour chaque action ordinaire de Virginia Mines détenue. Afin de pouvoir réaliser cette opération, Osisko Gold Royalties devra émettre 39 285 234 nouvelles actions, dont 29 655 967 seront destinées aux actionnaires de Virginia Mines. Une fois la transaction complétée, Virginia Mines deviendra une filiale à part entière d'Osisko Gold Royalties. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Maxit Capital LP, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 26 millions de dollars canadiens ainsi qu'à un maximum de 3 millions de dollars canadiens pour les dépenses engagées par Virginia Mines. Le total des frais de rupture peut donc atteindre 29 millions de dollars canadiens, ce qui représente environ 6,05 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs ainsi que les principaux dirigeants d'Osisko Gold Royalties resteront en place. Aucun des trois principaux dirigeants de Virginia Mines ne recevra d'indemnité en relation avec la transaction, puisqu'ils conserveront leur fonction au sein d'Osisko Gold |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Royalties. Le conseil d'administration d'Osisko Gold Royalties sera donc composé des six administrateurs actuels ainsi que de deux administrateurs en provenance de Virginia Mines. Ainsi, le conseil ne sera pas formé d'une majorité de membres indépendants. De plus, les comités-clés du conseil ne sont pas composés uniquement d'administrateurs indépendants puisque Charles E. Page siège à ces comités-clés. M. Page est l'ancien chef de la direction de Queenston Mining Inc. qui a été acquise par Osisko Mining en 2012. Il n'est donc pas considéré comme indépendant selon les critères de la politique. Étant donné que la transaction présente de nombreuses faiblesses en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Un vote contre la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | Koninklijke KPN NV (KPN) | | |
| CUSIP | N4297B146 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-09 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-12 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310817 | Fonds FÉRIQUE EUROPE | 473269 |

Propositions(s)

Régime de rémunération à base d'actions

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'octroi d'une prime en actions et en argent comptant au chef des affaires commerciales, Frank van der Post. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Avant d'être nommé chef des affaires commerciales chez Koninklijke KPN N.V., M. van der Post était membre du comité de direction de British Airways Plc depuis janvier 2011. À ce titre, il participait au régime de rémunération incitative à long terme et aurait dû recevoir environ 1,5 million d'euros. En raison de son acceptation d'un nouveau poste chez KPN et donc de la résiliation de son contrat avec son ancien employeur, il perdra tous ses droits. Afin de compenser cette perte potentielle, l'entreprise a accepté de lui verser 1,19 million d'euros, dont la moitié sera versée en argent comptant et l'autre moitié en actions de l'entreprise. Cet octroi s'effectuera en quatre versements : le premier à la date de prise de fonction, le second un an après, le troisième après deux ans et demi et le dernier au bout de quatre ans. Bien que les versements soient échelonnés, ce qui garantit que le dirigeant ne touchera pas la totalité de cette rémunération s'il quitte l'entreprise dans les quatre prochaines années, il n'y a aucun objectif de performance associé à l'octroi des actions. De plus, le taux de dilution n'est pas divulgué. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | XL Axiata Tbk PT (ISE:EXCL) | | |
| CUSIP | Y7125N107 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-07 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-22 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310853 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 1180000 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la résignation de Pradeep Shrivastava en tant que dirigeant et administrateur de l'entreprise, ainsi que l'élection par tranche de l'administratrice Dian Siswarini. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'entreprise. Le conseil d'administration est composé uniquement de dirigeants de l'entreprise. Un conseil des commissaires a été mis en place afin de superviser le conseil d'administration. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre la candidate aurait dû être enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré par erreur | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les modifications des pouvoirs du comité de mises en candidature et de rémunération. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le comité des mises en candidature et de rémunération aura de nouveaux pouvoirs en vertu d'une loi qui vient d'entrer en vigueur. L'entreprise mentionne que ce comité sera responsable devant le conseil des commissaires. Il n'y a cependant aucune divulgation quant aux modifications des statuts actuels. Il n'y a d'ailleurs aucune divulgation quant à l'impact de cette modification sur la structure de gouvernance de l'entreprise. Un vote contre la proposition aurait dû être enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré par erreur | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------|-------------------------|
| Entreprise | XL Axiata Tbk PT (ISE:EXCL) | | |
| CUSIP | Y7125N107 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-07 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-12-22 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310853 | Fonds FÉRIQUE ASIE | 1180000 |

Propositions(s)

Élection des administrateurs

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la résignation de Pradeep Shrivastava en tant que dirigeant et administrateur de l'entreprise, ainsi que l'élection par tranche de l'administratrice Dian Siswarini. |
| Recommandation du CA | Pour | | |
| Vote enregistré | Pour | Explication | Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'entreprise. Le conseil d'administration est composé uniquement de dirigeants de l'entreprise. Un conseil des commissaires a été mis en place afin de superviser le conseil d'administration. Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. Son taux de présence aux réunions du conseil n'est pas divulgué. Un vote contre la candidate aurait dû être enregistré. |
| Statut de vote | Vote enregistré par erreur | | |

Élection du conseil de vérification

| | | | |
|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver les modifications des pouvoirs du comité de mises en candidature et de rémunération. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le comité des mises en candidature et de rémunération aura de nouveaux pouvoirs en vertu d'une loi qui vient d'entrer en vigueur. L'entreprise mentionne que ce comité sera responsable devant le conseil des commissaires. Il n'y a cependant aucune divulgation quant aux modifications des statuts actuels. Il n'y a d'ailleurs aucune divulgation quant à l'impact de cette modification sur la structure de gouvernance de l'entreprise. Un vote contre la proposition aurait dû être enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré par erreur | | |



| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Medtronic Inc. (MTD) | | |
| CUSIP | 585055106 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-06 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 57980 |

Propositions(s)

Acquisition

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de Covidien Plc. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | <p>Le 15 juin 2014, Medtronic Inc. a annoncé avoir trouvé un accord afin d'acheter Covidien PLC pour un montant de 42,9 milliards de dollars américains. Outre la complémentarité des activités avec Covidien, la transaction permettra à Medtronic de déplacer son siège social en Irlande et de réduire ainsi sa charge fiscale puisque le taux d'imposition sur les bénéfices y est moindre. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Covidien recevront 35,19 dollars américains en argent comptant ainsi que 0,956 action ordinaire de Medtronic pour chaque action ordinaire de Covidien détenue. Ainsi, une fois la transaction complétée, les anciens actionnaires de Medtronic et les anciens actionnaires de Covidien détiendront respectivement environ 70 % et 30 % des actions ordinaires en circulation de la nouvelle entreprise Medtronic. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Perella Weinberg Partners LP, ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 850 millions de dollars américains, ce qui représente environ 1,98 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Medtronic resteront en place. Deux administrateurs actuels de Covidien seront également nommés par le comité des mises en candidature au sein du conseil d'administration de la nouvelle entité de Medtronic. Toutefois, leur nom n'est pas encore divulgué. Qui plus est, en analysant le conseil d'administration actuel de Medtronic, il est possible de constater que les comités-clés ne sont pas composés exclusivement de membres indépendants. Le conseil d'administration de Medtronic présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance. Notons également que les cinq principaux dirigeants de Medtronic recevront environ 52,4 millions de dollars américains afin de compenser la taxe d'accise dont ils devront s'acquitter à la suite de l'acquisition. Bien que la transaction présente quelques problèmes en matière de gouvernance, le GIR</p> |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

recommande de voter pour la proposition en raison des enjeux qui y sont rattachés. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis des gestionnaires de portefeuille a été sollicité. Ces derniers, Samantha Carleton de Columbia Management et Franco Saracino d'UBS Global Asset Management, qui ont été contactés le 18 décembre 2014, n'ont pas encore émis de recommandation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver la réduction de la prime d'émission pour créer des réserves distribuables. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Conformément à la législation irlandaise, les dividendes peuvent seulement être versés à partir des réserves distribuables. Les rachats d'actions doivent également être financés par ces réserves distribuables. Immédiatement après l'acquisition de Covidien, Medtronic n'aura pas de réserves distribuables. Il est donc proposé de réduire la prime d'émission afin de constituer de tels fonds. La réduction de la prime d'émission afin de créer des réserves distribuables doit également être approuvée par la Cour suprême d'Irlande. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur les indemnités versées aux dirigeants en relation avec la transaction. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La section 4985 du Code des impôts des États-Unis impose une taxe d'accise (15 % en 2014) sur la valeur de la rémunération versée en actions et détenue au cours des 6 mois avant et des 6 mois suivant la réalisation de la transaction par les dirigeants et les administrateurs de Medtronic. Les indemnités versées aux principaux dirigeants ont pour but de compenser la taxe d'accise exigée en raison de l'acquisition de Covidien. Ainsi, les 5 principaux dirigeants de Medtronic recevront environ 52,4 millions de dollars américains afin de compenser la taxe d'accise dont ils devront s'acquitter à la suite de l'acquisition. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Ajournement de l'assemblée

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 01. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. La proposition n'est pas conforme à la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Contre | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Covidien PLC (6CO) | | |
| CUSIP | G2554F105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-06 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 37140 |

Propositions(s)

Fusion de l'entreprise

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Medtronic Inc. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 15 juin 2014, Medtronic Inc. a annoncé avoir trouvé un accord afin d'acheter Covidien PLC pour un montant de 42,9 milliards de dollars américains. Outre la complémentarité des activités avec Covidien, la transaction permettra à Medtronic de déplacer son siège social en Irlande et de réduire ainsi sa charge fiscale puisque le taux d'imposition sur les bénéficiaires y est moindre. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Covidien recevront 35,19 dollars américains en argent comptant ainsi que 0,956 action ordinaire de Medtronic pour chaque action ordinaire de Covidien détenue. Ainsi, une fois la transaction complétée, les anciens actionnaires de Medtronic et les anciens actionnaires de Covidien détiendront respectivement environ 70 % et 30 % des actions ordinaires en circulation de la nouvelle entreprise Medtronic. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Goldman, Sachs & Co., ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 429 millions de dollars américains, ce qui représente environ 1 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Medtronic resteront en place. Deux administrateurs actuels de Covidien seront également nommés par le comité des mises en candidature au sein du conseil d'administration de la nouvelle entité de Medtronic. Toutefois, leur nom n'est pas encore divulgué. Qui plus est, en analysant le conseil d'administration actuel de Medtronic, il est possible de constater que les comités-clés ne sont pas composés exclusivement de membres indépendants. Le conseil d'administration de Medtronic présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance. Les 5 principaux dirigeants de Covidien recevront au total 97 millions de dollars américains. Notons que le versement d'une partie de ces indemnités n'est pas conditionnel à une perte d'emploi et que les indemnités versées au chef de la direction, José E. Almeida, excèdent deux fois son salaire de base et sa prime annuelle, ce qui |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est contraire à la politique. Étant donné que la transaction présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la transaction. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

| | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Entreprise | Covidien PLC (6CO) | | |
| CUSIP | G2554F105 | | |
| Date d'assemblée | 2015-01-06 | | |
| Type d'assemblée | Extraordinaire | | |
| Date de clôture des registres | 2014-11-18 | | |
| Éditeur | Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada) | | |
| Actions votantes | Numéro de compte | Nom du compte | Nombre d'actions |
| | 310260 | Fonds FÉRIQUE AMÉRICAIN | 37140 |

Propositions(s)

Acquisition

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'acquisition de l'entreprise par Medtronic Inc. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Le 15 juin 2014, Medtronic Inc. a annoncé avoir trouvé un accord afin d'acheter Covidien PLC pour un montant de 42,9 milliards de dollars américains. Outre la complémentarité des activités avec Covidien, la transaction permettra à Medtronic de déplacer son siège social en Irlande et de réduire ainsi sa charge fiscale puisque le taux d'imposition sur les bénéficiaires y est moindre. Dans le cadre de la transaction, les actionnaires de Covidien recevront 35,19 dollars américains en argent comptant ainsi que 0,956 action ordinaire de Medtronic pour chaque action ordinaire de Covidien détenue. Ainsi, une fois la transaction complétée, les anciens actionnaires de Medtronic et les anciens actionnaires de Covidien détiendront respectivement environ 70 % et 30 % des actions ordinaires en circulation de la nouvelle entreprise Medtronic. Le conseil d'administration recommande unanimement de voter pour la transaction. De plus, les conseillers financiers, Goldman, Sachs & Co., ont affirmé que, sur le plan financier, la transaction était juste pour les actionnaires. Les frais de rupture, payables entre autres si les actionnaires n'approuvent pas la transaction, sont évalués à 429 millions de dollars américains, ce qui représente environ 1 % de la valeur totale de la transaction. Une fois la transaction réalisée, les administrateurs et les principaux dirigeants de Medtronic resteront en place. Deux administrateurs actuels de Covidien seront également nommés par le comité des mises en candidature au sein du conseil d'administration de la nouvelle entité de Medtronic. Toutefois, leur nom n'est pas encore divulgué. Qui plus est, en analysant le conseil d'administration actuel de Medtronic, il est possible de constater que les comités-clés ne sont pas composés exclusivement de membres indépendants. Le conseil d'administration de Medtronic présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance. Les 5 principaux dirigeants de Covidien recevront au total 97 millions de dollars américains. Notons que le versement d'une partie de ces indemnités n'est pas conditionnel à une perte d'emploi et que les indemnités versées au chef de la direction, José E. Almeida, excèdent deux fois son salaire de base et sa prime annuelle, ce qui |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

est contraire à la politique. Étant donné que la transaction présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Annulation et réduction du capital

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin d'approuver l'annulation d'actions ordinaires. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'annulation de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. L'annulation vise l'ensemble des actions de l'entreprise. L'annulation d'actions est conditionnelle à la réalisation de la transaction, puisque Covidien cessera d'être cotée en Bourse et deviendra une filiale à part entière de Medtronic Inc. Étant donné que la transaction précédente présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Attribution des titres

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de renouveler le pouvoir donné aux administrateurs d'attribuer des actions. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'attribution de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. L'attribution de titres concerne l'ensemble des actions de l'entreprise. Cette autorisation prendra fin le 31 décembre 2015. L'attribution d'actions est conditionnelle à la réalisation de la transaction puisque les actions de Covidien seront alors annulées. Covidien cessera d'être cotée en Bourse et deviendra une filiale à part entière de Medtronic Inc. Étant donné que la transaction présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisqu'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Statuts et règlements

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de modifier les statuts et les règlements. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter les changements induits par la transaction avec Medtronic Inc. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. Il s'agit notamment de refléter une disposition concernant l'attribution d'actions (cf. proposition 03). Étant donné que la transaction présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

puisque'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Opérations financières variées

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Proposition afin de créer des réserves distribuables au sein de Medtronic Inc. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | Conformément à la législation irlandaise, les dividendes peuvent seulement être versés à partir des réserves distribuables. Les rachats d'actions doivent également être financés par ces réserves distribuables. Immédiatement après l'acquisition de Covidien, Medtronic n'aura pas de réserves distribuables. Il est donc proposé de réduire la prime d'émission afin de constituer de tels fonds. La réduction de la prime d'émission afin de créer des réserves distribuables doit également être approuvée par la Cour suprême d'Irlande. Étant donné que la transaction présente de nombreux problèmes en matière de gouvernance, le GIR recommande de voter contre la proposition. Toutefois, puisque'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |

Rapport sur la rémunération

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------|---|
| Proposeur(s) | Conseil d'administration | Résumé de la proposition | Vote consultatif sur les indemnités de départ versées aux dirigeants. |
| Recommandation du CA | Pour | Explication | La rémunération comporte un régime de retraite qui ne respecte pas les critères de la politique. Les 5 principaux dirigeants de Covidien recevront au total 97 millions de dollars américains. Notons que le versement d'une partie de ces indemnités n'est pas conditionnel à une perte d'emploi et que les indemnités versées au chef de la direction, José E. Almeida, excèdent deux fois son salaire de base et sa prime annuelle, ce qui est contraire à la politique. Le GIR recommande donc de voter contre la proposition. Toutefois, puisque'il s'agit d'une question de nature financière, l'avis de la gestionnaire de portefeuille a été sollicité. Cette dernière, Samantha Carleton de Columbia Management, qui a été contactée le 18 décembre 2014, s'est prononcée en faveur de la proposition. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré. |
| Vote enregistré | Pour | | |
| Statut de vote | Vote enregistré | | |